

www.patrimoine-vd.ch



Les «Documents» de l'Association

A la différence d'un bulletin de liaison régulier et formel, les «Documents» édités par le Comité de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud seront à disposition des membres désireux de faire connaître leurs positions. Dans cette publication, il est donc moins question de faire l'inventaire de la «vie» de l'Association que de donner libre cours à une prise de parole engagée et réfléchie sur les domaines d'intervention qui nous concernent tous et qui touchent la gestion, la connaissance ou la reconnaissance publique du patrimoine naturel et culturel. Elle donne autant les résultats de réflexions en cours que des expertises sur des sujets liés au patrimoine.

Puisse la série des «Documents» être le témoin de nos actions, des objectifs à atteindre et de nos aspirations.

Maquette: point carré, Suzanne Pitzl, Vevey

Mise en pages: Jean-Louis Moret, Lausanne

Impression: CADEV, Lausanne

Lausanne: Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 2002

Sommaire

Avant-propos	3
A votre service, le site www.patrimoine-vd.ch	5
www.ancetres.ch par Pierre-Yves Pièce	7
www.botanique.vd.ch, un aperçu des herbiers peints du Musée botanique cantonal par Jean-Louis Moret	11
Vers le patrimoine numérique: les archives de la Radio suisse romande en mutation par Jean-François Cosandier	19
ETHNO.DOC ou la mémoire des oubliés par Olivier Pavillon	23
Les poêles en catelles «vaudois»: inventaire et étude par Catherine-Kulling	27
Le recensement des parcs et jardins lausannois d'intérêt historique par Klaus Holzhausen	33
Musique ! Des archives à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne par Jean-Louis Matthey	39
Les archives photographiques lausannoises par Alojz Kunik	45
Conservation de la photographie documentaire dans le canton de vaud par Olivier Pavillon	51
Archiver ? éliminez ! par Gilbert Coutaz	55





Avant-propos

A l'occasion de l'ouverture du site internet de l'APAV, la publication d'un numéro consacré aux développements récents en matière d'inventaire, de classement et d'archivage des patrimoines nous a paru judicieux.

Un appel a été lancé à l'ensemble des membres de l'APAV. Nous vous livrons les résultats de notre démarche, le 5^e fascicule des «Documents» depuis le lancement de la série en 1998.

Aux articles sur la présentation de sites et au recours prochain à internet pour la diffusion d'informations sur les collections du Musée botanique cantonal, succède une contribution sur la mutation des archives de la Radio romande vers le patrimoine numérique. Des états de fonds et de collections documentaires sont présentés à la suite d'initiatives

en matière éditoriale, de publication d'un inventaire et d'une étude sur les poêles en catelles vaudois, et de protection et de valorisation des parcs lausannois. La section des Archives musicales de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne apporte une note originale au patrimoine du canton de Vaud, entendue loin à la ronde; la présentation de ses richesses in situ l'importance et l'attrait. Un regard inquiet est porté sur la conservation des photographies documentaires dans le canton de Vaud, qui n'a pas trouvé à ce jour de solution satisfaisante; la présentation des Archives photographiques lausannoises ne fait que renforcer ce constat. Une réflexion sur l'importance de l'élimination dans toute procédure d'évaluation, en particulier dans le cadre des pratiques prônées par les Archives cantonales vaudoises, clôt le cahier.

Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir ce nouveau numéro comme nous avons eu plaisir à le réaliser. ■

Marie-Pierre Constant Knecht, Jean-François Cosandier,
Gilbert Coutaz, Gilbert Kaenel et Jean-Louis Moret

Liens internet

Le comité invite tous les membres de l'Association qui disposent d'un site internet à créer un lien vers le site de l'APAV. La réciprocité sera appliquée à toutes celles et à tous ceux qui feront connaître l'adresse de leur site par le biais de info@patrimoine-vd.ch



A votre service, le site www.patrimoine-vd.ch

L'année 2001 peut être marquée d'une puce blanche pour notre association: elle a enfanté son site internet à la fois beau (c'est l'œuvre de Suzanne Pitzl, la créatrice du logo de notre association) et très pratique (c'est le travail de Thomas Walther, informaticien spécialiste de la conception de sites internet). Un des fleurons de ce site particulièrement clair et rapide est, sans conteste, la rubrique «Événements». A côté des «Activités de l'APAV», on y trouve l'«Agenda vaudois» qu'il est possible de compléter grâce à l'«Annonce manif.» Chacun peut ainsi communiquer toute manifestation d'ordre patrimonial (exposition, conférence, concert, excursion, débat, colloque, etc.) Le programme informatique mis au

point par T. Walther classe ensuite ces annonces chronologiquement et selon le type de patrimoine, ce qui facilite grandement la consultation et l'élaboration d'un programme de vacances culturelles... ou de labeur!

Un autre atout de ce site réside dans sa riche illustration fournie par douze institutions communale, cantonale ou nationale. La provenance des images est précisée dans la page «illustrations», de la rubrique «site». Chacun peut ainsi connaître l'origine de la photographie qui lui plaît tant.

Mais qui a flâné dans ce site a pu se rendre compte qu'une rubrique n'est pas encore active, celle de l'«Annuaire».

Le comité de l'APAV s'est lancé un défi: mettre sur pied un who's who de toutes les personnes en charge d'un patrimoine ou d'une parcelle de celui-ci, œuvrant dans ou pour le canton de Vaud. Il a décidé que ce catalogue serait actif en ligne le 14 avril 2003. Un questionnaire-test a été envoyé aux membres de notre association, peu sont rentrés. Peut-être que



ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU CANTON DE VAUD



Avril 2002

Auguste Morisot (1857-1951) : une collection lausannoise dévoilée, Fondation Neumann
7 février 2002 - 19 mai 2002

[Détails](#)

Démonstration de train de l'armée suisse, pour les 20 ans du Musée du Cheval, Musée du Cheval, La Sarraz
6 avril 2002

[Détails](#)

Exposition permanente - première partie, Alimentarium
28 juillet 2001 - 21 juin 2002

[Détails](#)

Géa Augsburg et son temps, Musée historique de Lausanne
5 avril 2002 - 29 septembre 2002

[Détails](#)

Le Cervin est-il africain ? Une histoire géologique entre les Alpes et notre planète., Ecole professionnelle du Chablais, Aigle
11 avril 2002

[Détails](#)

Le pied du Jura près d'Onnens - excursion botanique, Région d'Onnens
20 avril 2002

[Détails](#)

Musiques militaires, de l'Antiquité à nos jours, BCU / Riponne, hall d'accueil
15 février 2002 - 8 mai 2002

[Détails](#)



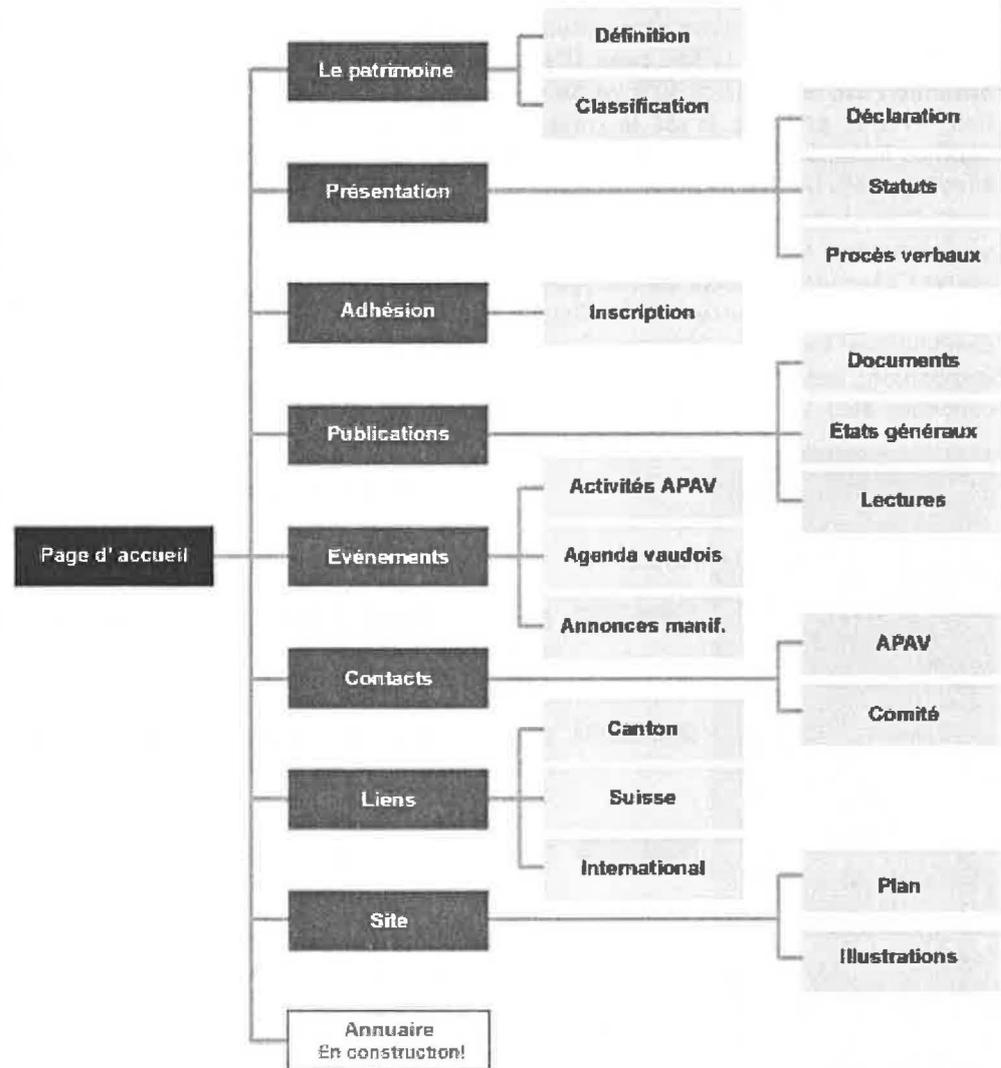
- ▶ Le patrimoine
- ▶ Présentation
- ▶ Adhésion
- ▶ Publications
- ▶ Evénements
- ▶ Contacts
- ▶ Liens
- ▶ **Site**
 - Plan
 - Illustrations
- ▶ Annuaire

ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE NATUREL
ET CULTUREL DU CANTON DE VAUD



Plan du site

Chacune des plages représentant une page du site est un lien. Vous pouvez vous y rendre par un simple clic!



l'enjeu de ce questionnaire et sa destination n'ont pas été expliqués avec suffisamment de clarté: permettre de préparer la banque de données des acteurs du patrimoine.

Ce que cet annuaire devrait –ce qu'il doit– être, c'est un outil pratique permettant de trouver la personne qui peut renseigner, conseiller, résoudre un petit ou un gros problème de conservation, d'identification, de restauration...

Cet outil vous est destiné et c'est avec votre aide qu'il pourra se réaliser. Vous recevrez bientôt un nouveau questionnaire plus clair et mieux adapté. Répondez-y! vous vous en félicitez plus tard. ■

Marie-Pierre Constant Knecht, Jean-François Cosandier,
Gilbert Coutaz et Jean-Louis Moret



www.ancetres.ch

par Pierre-Yves Pièce

Succédant à la défunte Société vaudoise de généalogie (fondée en 1910), et eu égard à l'attrait nouveau pour la généalogie, le Cercle vaudois de généalogie fut créé en 1987. Réunie à l'Hôtel de Ville de Lausanne, l'Assemblée constituante mobilisa plus de nonante personnes. Actuellement, l'association compte près de 300 membres.

Le Cercle vaudois de généalogie a toujours eu pour préoccupation d'aider les chercheurs dans leurs travaux en leur fournissant les moyens d'échanger des informations facilement. Les principaux supports se composent:

- du *Bulletin généalogique vaudois* (BGV), contenant des articles de fond consacrés à la recherche généalogique dans le canton, des études généalogiques importantes, des inventaires, des notices historiques ou des exercices de paléographie ainsi que les rapports présidentiels permettant d'informer tous les membres sur la marche de la société. Il paraît une fois par année.
- des *Nouvelles du Cercle* (NdC), consacrées aux informations courantes (agenda, manifestations, expositions, etc.), à la rubrique Questions/Réponses –très utile aux généalogistes à la recherche d'une personne ou d'un événement– et aux courts articles concernant un point particulier. La liste des nouveaux arrivages dans la bibliothèque du Cercle, principalement des dons de nos membres et de nombreuses publications échangées avec d'autres sociétés généalogiques suisses ou étrangères (France, Allemagne et Canada en particulier), figure également dans les NdC. Elles sont diffusées quatre à cinq fois par année.

A cela s'ajoutent les stamms, réunions informelles permettant de débattre d'un thème précis ou de faire part des résultats d'une recherche. Ils sont ouverts à tous et se déroulent pendant la période hivernale à Lausanne, ainsi qu'à Genève depuis l'année 2000.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

Première expérience

La formidable expansion du réseau internet ne pouvait échapper aux généalogistes souvent plus friands d'échanges que d'autres chercheurs dans le milieu historique. Vu les relations privilégiées que le Cercle entretient avec les Archives cantonales vaudoises¹, le comité a très naturellement approché leur directeur, il y a quelques années déjà, pour évaluer une possibilité de collaboration dans ce domaine. Après de longues tractations avec les services informatiques de l'Etat de Vaud, l'impossibilité d'héberger des sites à bon marché devint évidente. Les conditions peu avantageuses et les contraintes techniques pour la mise à jour des informations sur un serveur de l'Etat ont finalement mis fin à cette première tentative. Le comité a donc décidé de se lancer dans l'aventure, mais de manière totalement autonome.

Une première version du site, déposée sur les pages personnelles du soussigné, a été mise à disposition des membres et du public en 1998. Dès son ouverture, il connut un bon succès même si de nombreuses lacunes étaient encore perceptibles ! Fort de cette première expérience et dans le but d'affirmer son identité sur le réseau, le comité décida de réserver un nom de domaine pour le Cercle vaudois de généalogie. Depuis le mois d'avril 2000, les généalogistes vaudois disposent donc d'une adresse propre: <http://www.ancetres.ch>².

Site actuel

Le site actuel s'organise autour de trois rubriques destinées à structurer l'information présentée au visiteur:

¹Le Cercle vaudois de généalogie a son siège aux Archives cantonales vaudoises; plus de 37% des recherches effectuées aux ACV concernent la généalogie (lecteurs et réponses écrites ou téléphoniques), comme le mentionne le *Rapport d'activité 2000* des ACV. Les collections héraldiques et généalogiques de la Société vaudoise de généalogie sont conservées aux ACV, sous la cote P Société vaudoise de généalogie, voir *Bulletin généalogique vaudois* 2, 1989, pp 19-74.

²Toutes les informations concernant les noms de domaine en Suisse et au Liechtenstein peuvent être consultées sous <http://www.switch.ch>



Cercle Vaudois de Généalogie	Les généalogistes du Pays de Vaud vous souhaitent la bienvenue !	 The genealogists of the Pays de Vaud welcome you !
	www.ancetres.ch 	

Vie du Cercle	Life of the society
Informations générales	General informations
Agenda	Agenda
Contacts	Contacts
Reflets en images de quelques manifestations	Events
Nouveautés	News
<ul style="list-style-type: none"> • Esprit de famille es-tu là ? Article du quotidien 24Heures du 28.01.2002 • Les généalogistes commerciaux veulent instaurer un "brevet fédéral de généalogiste" ! Plus de détails sur la page de l'état civil. Mais la route sera longue selon l'OFFET ! • Proposition de résolution lors de l'Assemblée générale 2001 de Moudon disponible en allemand et en anglais. 	

Publications	Publications
Bulletin Généalogique Vaudois	Bulletin of the CVG
Nouvelles du Cercle	Newsletter of the CVG
Bibliothèque du Cercle	Library of the CVG
Documents disponibles au format pdf	Available documents in format pdf
Bases de données	Databases
Le coin du lecteur	Other publications

Ressources	Resources
Associations généalogiques	Genealogical societies
Sites personnels	Home pages
Outils informatiques	Software tools
Helvetica	Switzerland

© Cercle Vaudois de Généalogie, 2001

- Vie du Cercle
- Publications
- Ressources

Les pages consacrées à la *Vie du Cercle* contiennent la présentation du Cercle vaudois de généalogie, son historique, ses statuts ainsi qu'un formulaire d'adhésion. L'agenda des manifestations et la liste des contacts figurent également dans cette rubrique. Enfin, quelques reflets en image de divers congrès ou manifestations généalogiques permettent de se faire une idée des riches activités offertes par le Cercle.

Sous *Publications*, le lecteur trouvera tous les sommaires du BGV, de 1988 à aujourd'hui. Un système de navigation permet de passer très simplement d'une année à l'autre. Ces pages constituent en quelque sorte la vitrine du Cercle car le BGV représente l'élément le plus important des publications.

Les NdC sont disponibles dans leur intégralité, au format pdf³. Actuellement, les années 2000 et 2001 sont en ligne mais la mise à disposition des numéros antérieurs est prévue pour 2002.

La rubrique *Base de données* attire sans doute les personnes à la recherche d'une généalogie prêt-à-porter ! Elles risquent cependant d'être déçues car elles ne trouveront pas cet article. Pour l'instant le site ne dispose pas d'une véritable base de données généalogiques accessible en ligne. La variété des documents, la diversité des sources et la particularité de certains éléments (arbres généalogiques par exemple) demandent une réflexion assez approfondie pour mettre sur pied une telle base. De plus les problèmes liés à la protection des données personnelles

³Le logiciel Acrobat Reader d'Adobe permet de lire les documents pdf sur n'importe quel système, d'où l'intérêt de ce format pour une diffusion de documents sur le réseau internet. Pour de plus amples renseignements, on consultera <http://www.adobe.com>

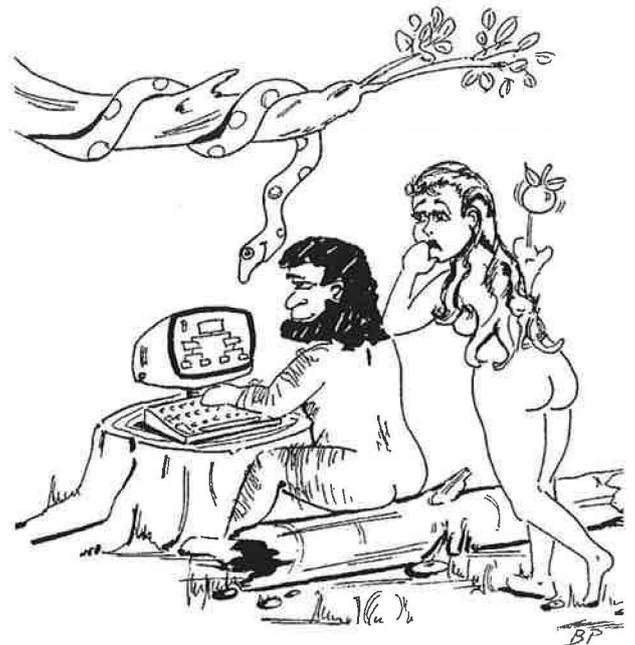
et l'exploitation des informations par des tiers dans un but lucratif doivent être pris en compte. Pour ces raisons, seuls quelques index de registres de la paroisse de Cossonay, dépouillés bénévolement par les membres du Cercle, sont actuellement disponibles à titre d'essai. On trouvera également des références bibliographiques ou des liens sur d'autres bases de données concernant des Vaudois, en particulier ceux de Chabag, de Sétif ou d'Amérique du Sud. Enfin, quelques généalogies succinctes sont disponibles, dont celle de Mireille Darc, une descendante d'une illustre famille d'astrologues vaudois de Combremont-le-Petit: les Aigroz ! Un inventaire des noms de lieux relevés dans les Archives de la commune de Lavey-Morcles complète cet éventail et montre que la généalogie touche également de nombreux autres domaines.

Enfin le *Coin des Lecteurs* recense une bibliographie sommaire et forcément incomplète sur divers thèmes liés à la généalogie dans le canton de Vaud. Il s'agit généralement d'ouvrages disponibles à la bibliothèque du Cercle ou de découvertes des membres. De nombreux autres sites proposent des outils nettement plus performants pour ce genre de recherche et il serait tout à fait inutile et impossible de vouloir faire de même.

Les *Ressources* permettent d'accéder à de nombreuses associations généalogiques suisses ou étrangères et donnent les références des sites de nos membres consacrés à leurs recherches. Une rubrique *Outils informatiques* sera également activée dans le futur et donnera diverses informations sur les multiples logiciels généalogiques qui existent actuellement sur le marché.

Apport au Cercle

L'usage de ce nouveau moyen de communication a indubitablement modifié les habitudes du généalogiste actuel et le Cercle vaudois de généalogie a profité de ces changements. En effet, la possibilité de se faire connaître sur la planète entière pour un prix relativement modique (si l'on exclut le travail bénévole des membres...) ne pourrait se faire par un autre canal. Depuis quelques années, presque toutes les nou-



velles adhésions se font par ce biais. Il en est de même au niveau des questions qui arrivent régulièrement par e-mail. L'usage d'internet pour diffuser les informations à l'attention des membres connectés au réseau a permis de réaliser des économies substantielles des frais de port: plus de huitante d'entre-eux reçoivent les NdC par e-mail, ce qui représente un montant non négligeable sur une année. L'investissement nécessaire pour maintenir le site s'en trouve donc largement rentabilisé. Un article paru dans le *Bulletin généalogique vaudois* de l'année 2000 donne de plus amples précisions sur l'évolution du site depuis sa création⁴.

Perspectives

Le site fait désormais partie des prestations offertes par le Cercle vaudois de généalogie et il serait impensable d'y renoncer ! L'effort consenti pour améliorer la richesse des informations et l'aspect pratique du site va se poursuivre dans les prochaines années, en fonction des ressources disponibles. Si les coûts d'hébergement restent modestes, il faut tenir compte du

⁴Pierre-Yves Pièce, «Le site internet www.ancetres.ch», dans *Bulletin généalogique vaudois* 2000, pp. 112-115.



temps nécessaire à la maintenance. Effectuée de manière bénévole, comme toutes les autres activités du Cercle, elle demande un suivi régulier car, dans ce domaine, le statisme constitue le pire ennemi. Le comité essaie donc de répondre aux attentes des membres sans pour autant délaisser les personnes qui ne sont pas connectées au réseau: il s'agit d'une prestation complémentaire qui ne remplacera ni les publications actuelles, ni les rencontres lors de congrès ou d'excursions sur le terrain, ni les dépôts d'archives ! Cependant le potentiel énorme de cet outil doit profiter aux généalogistes amateurs de ce canton. Pour cette raison et à l'occasion du quinzième anniversaire du Cercle (1987-2002), le site connaîtra une nouvelle évolution qui devrait inclure les éléments suivants:

- ouverture d'un forum, avec un accès en partie réservé aux membres du Cercle
- mise à disposition de l'ensemble des index des registres de paroisse dépouillés par les membres
- mise en service d'une base de données regroupant les généalogies des membres du Cercle

Enfin, un concept⁵ de mise en réseau des associations historiques des Chablais vaudois et valaisan, sorte de fédération virtuelle, devrait permettre au site du Cercle de bénéficier de nouvelles structures facilitant la gestion d'un site associatif. Pour suivre l'évolution de ces projets, consulter simplement www.ance-tres.ch ou www.caputlaci.ch dans les mois à venir. ■

Pierre-Yves Pièce,
président du Cercle vaudois de généalogie
peos@omedia.ch

⁵En cours d'évaluation. Résultats prévus pour 2002.

www.botanique.vd.ch, un aperçu des herbiers peints du Musée botanique cantonal

par Jean-Louis Moret

Les collections du Musée botanique cantonal vaudois n'ont rien à envier à celles des grandes institutions internationales. L'herbier –c'est-à-dire les collections d'échantillons d'algues, de champignons, de lichens, de mousses, de cryptogames vasculaires et de plantes à fleurs– compte plus d'un million d'échantillons. Parmi eux, les *types nomenclaturaux*. Ce sont les échantillons qui ont servi à la description d'une nouvelle espèce ou sous-espèce. Ils sont uniques: à une espèce correspond un seul type et celui-ci ne représente qu'une espèce! Ils ont donc qualité de référence absolue, reconnue et acceptée au niveau international ce qui leur confère une valeur scientifique exceptionnelle: ils appartiennent au patrimoine de l'humanité. Une collection scientifique est d'autant plus riche qu'elle possède plus de ces échantillons de référence. Le Musée botanique cantonal en conserve plusieurs centaines –l'inventaire précis est en cours, mais vu l'importance de ces échantillons, il est extrêmement délicat à établir avec exactitude. On peut donc affirmer que les collections botaniques vaudoises sont riches et qu'elles sont une référence dans le domaine. Pourtant, elles sont surtout connues pour abriter l'*Herbier peint de Rosalie de Constant*, «le plus bel ornement du Musée botanique de Lausanne»¹

Cette collection emblématique est la première de huit autres, constituant une série iconographique alliant deux caractéristiques complémentaires, exactitude scientifique et esthétique.

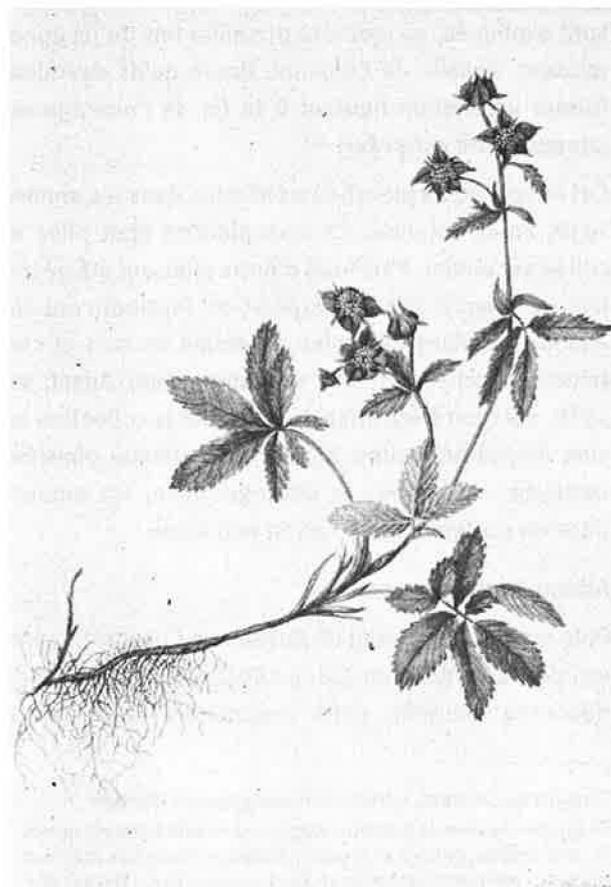
Herbier Rosalie de Constant

Rosalie de Constant (1758-1834) entreprend l'étude de la botanique en 1784, sous la direction de Bourrit qui avait passé quelques années auprès de Margue-

rite-Madeleine Delessert, la destinataire des *Lettres sur la botanique* de Jean-Jacques Rousseau. En aidant cette dame à sécher les plantes et à les classer dans son herbier, il avait acquis les connaissances nécessaires pour nourrir la passion naissante de Rosalie de Constant. Parallèlement à cette occupation, Rosalie apprend à dessiner et à peindre. Elle esquisse des guirlandes de fleurs décorant, dans le goût de l'époque, poèmes ou partitions de musique.

On ne sait pas exactement quand elle a abandonné cette distraction et commencé son herbier. La première planche datée, la rose de Noël, a été achevée le 23 mars 1795. Il est cependant probable qu'elle ait dessiné quelques planches dès 1793.

Cet herbier deviendra une occupation absorbante puisque, certaines années, elle a exécuté plus de 80 aquarelles, soit une tous les 4 à 5 jours. A son décès, Rosalie de Constant lègue son herbier peint à son



Rosalie de Constant: le comaret (*Potentilla palustris* (L.) Scop.)
Dimensions originales: env. 20 x 25 cm.

¹*Lettres de Rosalie de Constant écrites de Lausanne à son frère Charles le Chinois en 1798*, publiées et annotées par Suzanne ROULIN. Lausanne, Rouge, 1948, note 49, p. 126.



amie Charlotte Grenier, qui peut en jouir sa vie durant. La légataire accepte cependant de remettre cet ouvrage au Musée botanique de son vivant, en 1844. Cet herbier est composé de 1245 aquarelles représentant 1347 espèces différentes.

On le considère souvent comme une œuvre artistique. C'est oublier l'esprit dans lequel Rosalie de Constant l'a entrepris. Elle précise dans une introduction à ce travail qu'une fois les plantes dessinées –plaisir estival–, il faut les classer –devoir hivernal– «dans un ordre qui n'a plus la même grâce mais qui favorise la mémoire et aide à reconnoître celles que le printemps suivant [...] offrira»². Elle cite, pour ce classement, le système de Linné –qu'elle trouve peu parlant–, ceux de Tournefort et de Jussieu et, enfin, celui d'Augustin Pyrame de Candolle qu'elle adopte dès sa publication³.

Toutes les plantes représentées sont accompagnées d'une description détaillée où les termes scientifiques sont expliqués, au moins la première fois qu'ils apparaissent. Rosalie de Constant ajoute qu'ils devraient former un lexique figurant à la fin de l'ouvrage «si jamais il étoit achevé»⁴.

Cet ensemble de planches a été relié, dans les années 1930, en 14 volumes. Chaque planche était pliée et collée sur onglet. Plusieurs d'entre elles ont été décollées pour publication ou exposition. Plusieurs ont été ensuite recollées avec plus ou moins de soin et certaines planches ont été endommagées. Aussi, en 1988, décision a été prise de restaurer la collection en cinq étapes annuelles. Maintenant, chaque planche, nettoyée, «repassée» et photographiée, est montée dans un portefeuille en carton non acide.

Album Marie Mousson

Plus modeste que celui de Rosalie de Constant, le travail de Marie Mousson (1805-1895) n'est pourtant pas dépourvu d'intérêt. Cette propriétaire et directrice



Marie Mousson: la nielle des blés (*Agrostemma githago* L.), Morges, juillet 1838 (aujourd'hui, l'espèce a totalement disparu du canton) et la silène dioïque (*Silene dioica* (L.) Clairv., juillet 1840. Dimensions originales: 29,5 x 22 cm.

d'un pensionnat de jeunes filles à Morges a peint 62 planches représentant 73 espèces de fleurs sauvages entre 1836 et 1877. Ces dessins sont réunis dans un album oblong (29,5 x 22 cm), relié en percaline bleue, caractéristique du début du XIX^e siècle. Chaque dessin est daté et porte la mention du lieu où a été pris le modèle: région de Morges, de Montreux, de Morgins, de Wengen et de Fontainebleau. Les aquarelles sont réalisées avec finesse et minutie. La dessinatrice n'a pas embelli son modèle: si une feuille était sèche ou entamée, elle l'a représentée telle qu'elle était.

On ne sait pas dans quel esprit Marie Mousson a réalisé ce travail. Il est probable que c'était plus un divertissement de dame qu'un ouvrage scientifique, mais la précision du dessin et les indications de date et de lieu lui confèrent aujourd'hui une valeur de témoin de la flore locale du XIX^e siècle.

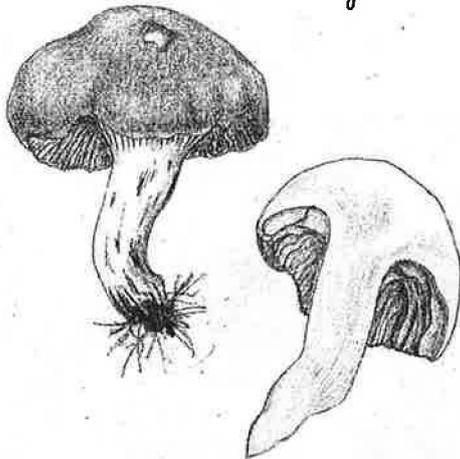
²Rosalie de Constant, Introduction autographe à l'herbier.

³Augustin-Pyrame de CANDOLLE. *Regni vegetabilis Systema naturale, sive ordines, genera et species plantarum secundum methodi naturales normas digestarum et descriptarum*. Paris, Treutel et Würz. 1818-1821. 2 vol.

⁴Ibidem note 2

24

Gomphidius viscidus
La Sage 3.8.56



Champignons isolés ou en très petits groupes sous les mélèzes, fréquemment au voisinage de *Boletus viscidus* et de *Boletus elegans*. Un peu visqueux. Jamais trouvé trace d'anneau.

Odeur nulle. Saveur douce et fade. Sporee moisissure. Lamelles très peu serrées, parfois fourchues, blanc sale, puis virant peu à peu au gris plus ou moins fuligineux.

Pierre Boven: *Gomphidius viscidus* L. ex Fr. Dimensions originales: 11,5 x 17,5 cm.

Les champignons de Pierre Boven

Cette collection a été donnée au Musée par l'Institut de botanique de l'Université de Lausanne, qui n'en connaissait ni l'auteur, ni l'origine et qui, d'ailleurs, ne s'en souciait guère. Il a fallu une véritable enquête, digne des meilleurs détectives, pour découvrir que son auteur était l'ancien procureur général du Canton de Vaud, Pierre Boven (1886-1968). Ce haut magistrat, mycologue amateur et protecteur de la nature⁵, a réalisé au crayon noir et au crayon de couleur 472 dessins de champignons entre 1948 et 1965. Chacun figure sur une fiche de papier Bristol de format 11,5 x 17,5 cm.

⁵ Il a été un des fondateurs du Cercle ornithologique de Lausanne et a siégé au comité de la Ligue suisse pour la protection de la Nature (LSPN) de 1934 à 1937.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

Le nom de l'espèce représentée, son lieu de récolte (qui a été un indice majeur dans l'enquête) et sa description sont notées d'une écriture droite et régulière, assez caractéristique. C'est elle qui a permis l'identification sans équivoque du dessinateur.

Les modèles proviennent en majorité des environs de Lausanne – la collection est ainsi une bonne flore mycologique de la région au milieu du XX^e siècle – ainsi que de La Fouly et de La Sage (VS) où, semble-t-il, Pierre Boven aimait à passer des vacances.

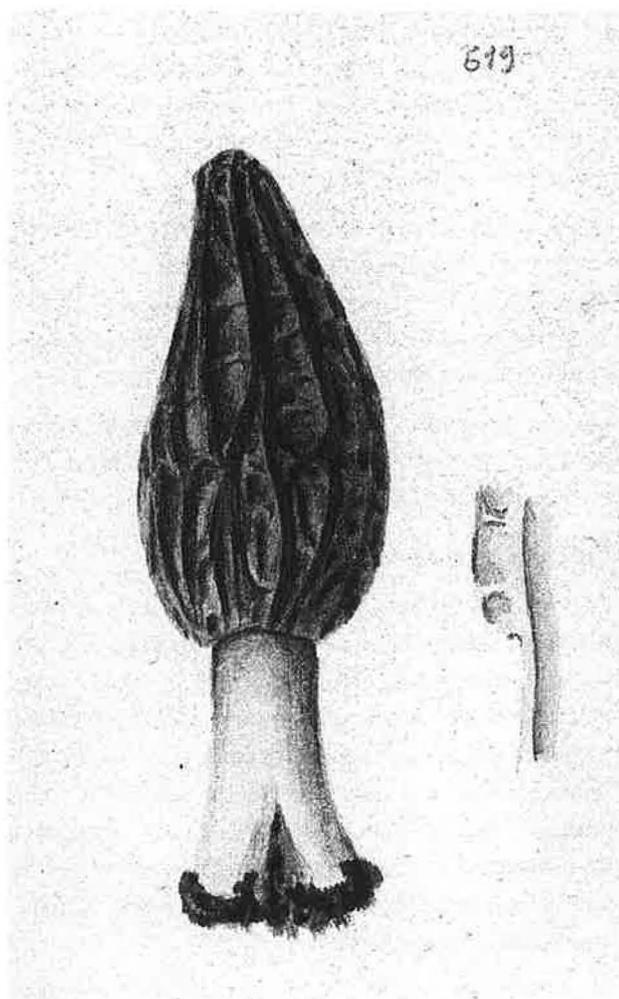
Les dessins sont collés deux par deux sur un papier Bristol de format A4 et recouverts d'une feuille protectrice de papier de soie.

Les champignons de Jean-Louis Nicod

En 1995, les enfants de feu le professeur Jean-Louis Nicod prenaient contact avec le Musée: est-ce qu'une série de dessins de champignons et quelques livres l'intéressaient ? Après un sondage dans cette série, le Musée voyait entrer dans ses collections 1651 aquarelles, parfois rehaussées au crayon de couleur, réalisées entre 1948 et 1960. Elles étaient accompagnées de carnets où sont consignées les observations sur le lieu et la date de récolte, ainsi que des notes d'observations microscopiques.

Jean-Louis Nicod (1895-1983), fondateur et directeur de l'Institut d'Anatomie pathologique, a travaillé à la lutte contre la silicose qui atteignait les mineurs valaisans. Cette activité demandait une solide formation en microscopie qu'il mit au service de ses travaux mycologiques. La précision de ses dessins et ses notes de laboratoire confèrent une valeur scientifique indéniable à cette collection.

Les aquarelles étaient collées à l'aide de bandes de plastique autocollant double face sur des fiches de format A5 en carton gris de très mauvaise qualité. Pour leur garantir une conservation à long terme, il a fallu décoller à l'acétone les aquarelles de leur support. Elles ont ensuite été fixées sur des feuilles de papier fort non acide (12 x 17 cm) à l'aide de pastilles de papier gommé, puis chaque dessin a été glissé dans un portefeuille protecteur de même dimension.



Jean-Louis Nicod: *Morchella conica* Pers. ex Fr., 29 avril 1956.
Dimensions originales 6,8 x 11,8 cm.

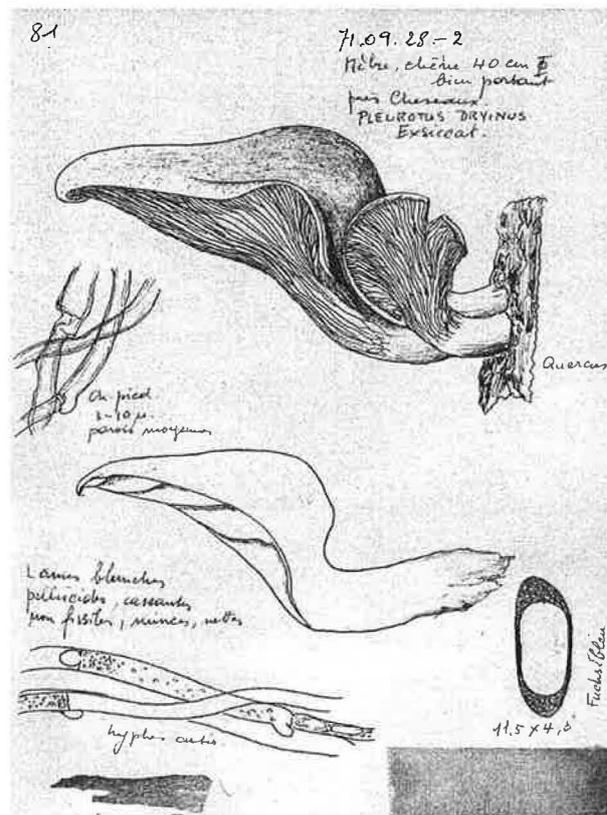
Les champignons d'Henri Waridel

En 1992, les enfants du Dr Henri Waridel (1916-1985) déposaient au Musée botanique les nombreux cahiers regroupant 553 planches de dessins, comportant aussi des notes, des sporées et des observations microscopiques que leur père avait réunies, parallèlement à sa pratique de médecin d'abord, puis dès sa retraite. Ce sont des croquis scientifiques présentant les détails indispensables à la détermination des espèces: hyphes, basides, spores, cystides sont représentés avec la plus grande précision. A cela s'ajoutent divers renseignements sur les préparations microscopiques, les réactions à divers colorants ou autres produits chimiques. C'est un travail exemplaire de scientifique définissant en laboratoire les caractéristiques

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

anatomiques et chimiques de certaines espèces de champignons.

Ces planches n'ont aucune prétention esthétique, mais la qualité du dessin leur confère une valeur comparable à celle des autres collections.



Henri Waridel: *Pleurotus dryinus* (Pers.: Fr.) Kummer, récolté sur un chêne sain au bord de la Mèbre près de Cheseaux. Dimensions originales: 20,5 x 14,8 cm.

Les herbiers de Jakobus Landwehr

Au contraire des autres collections réalisées «pour le plaisir», celles du dessinateur et peintre hollandais Jakobus Landwehr (1911-1996) ont été effectuées pour illustrer des ouvrages qui ont été publiés.

Les orchidées

En 1982, Jakobus Landwehr faisait paraître à Lausanne les deux volumes des *Orchidées sauvages de Suisse et d'Europe*⁶. Le Musée eut l'opportunité, en 1989, d'acquérir les planches originales de cet ouvrage: 260

⁶Jakobus LANDWEHR. *Les orchidées sauvages de Suisse et d'Europe*. Lausanne, Piantanida, 1982. 2 vol.



Jakobus Landwehr: l'orchis brûlé (*Orchis ustulata* L.). Dimensions originales: 18,5 x 26 cm.

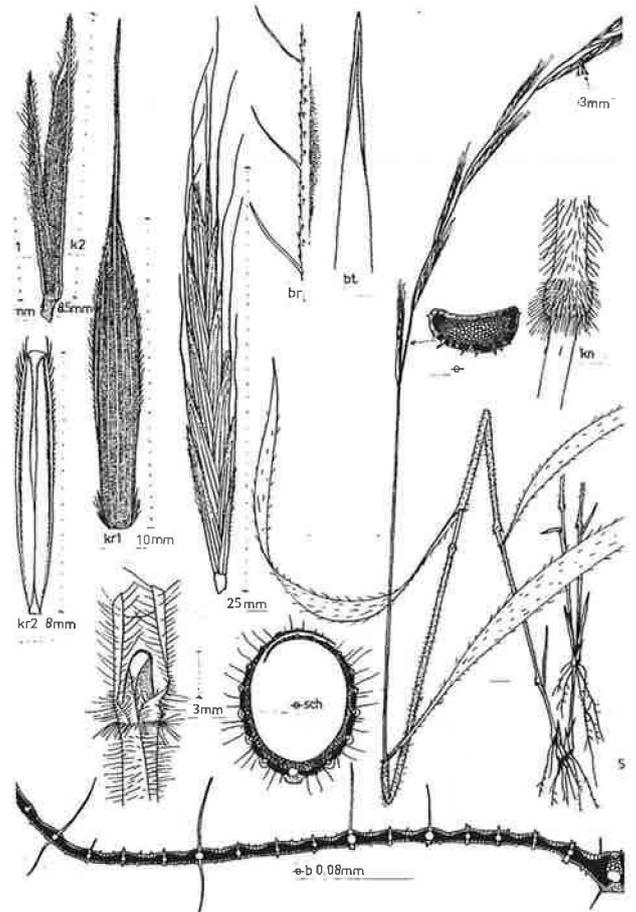
aquarelles parfois rehaussées de gouache et 146 dessins, dont certains originaux, représentant, avec une extraordinaire précision, toutes les orchidées connues en Europe à l'époque. Ces illustrations, exécutées sur des feuilles de papier Bristol de format 18,5 x 26 cm, ont été vérifiées et glissées chacune dans une enveloppe en pergamine et réunies dans deux grandes boîtes adaptées à la conservation.

Les graminées

Le Musée possédant déjà la collection de dessins d'orchidées de J. Landwehr, les illustrations à l'encre de Chine d'un autre de ses ouvrages⁷ lui ont été proposées. Il s'est bien sûr rendu acquéreur de cette

⁷ Jakobus LANDWEHR. Atlas van de Nederlandse Grassen. Zutphen Thieme. 1976, 1977, 1981. 3 éditions épuisées.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.



Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.B.

Jakobus Landwehr: le brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum* (Huds.) P. Beauv.). Dimensions originales: 18,5 x 26 cm.

série constituée de 209 planches comprenant environ 2500 dessins de détail (coupes histologiques, organes particuliers) et de 10 planches inédites, exécutées sur des feuilles de papier Bristol de format 18,5 x 26 cm.

La flore de France

Retiré près de Cahors depuis 1975, Jakobus Landwehr s'est attelé à une illustration exhaustive de la flore de France. Il ne put achever ce travail gigantesque: un accident de la route l'emporta en novembre 1996. De son vivant, il avait émis le vœu que les originaux de ces dessins soient remis au Musée botanique cantonal à Lausanne pour figurer à côté des deux autres collections. Il craignait que les planches soient dispersées ou conservées dans de mauvaises conditions.



Jakobus Landwehr: la bourrache (*Borago officinalis* L.).
Dimensions originales: 19 x 26 cm.

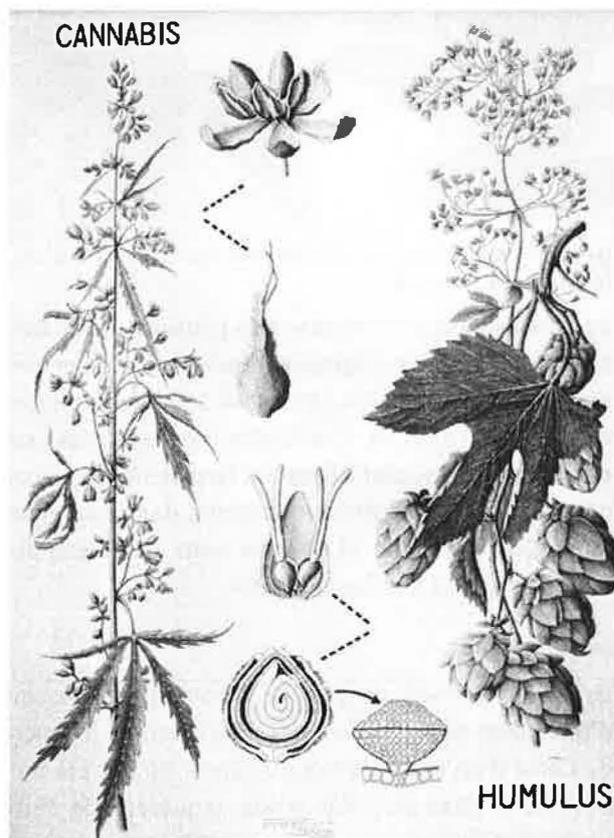
Le transfert de sa collection vers un pays n'appartenant pas à l'Union européenne ne s'est pas fait rapidement. Finalement, grâce à l'entremise d'Alain Dessarps, un ami de J. Landwehr, la collection, formée de 778 planches comportant 1137 dessins, dont une grande majorité en couleurs, a été déposée au Musée botanique le 30 mars 2000.

Les planches Cosandey

L'enseignement de la botanique repose beaucoup sur l'image. Dans l'auditoire XVI du Palais de Rumine trônait un imposant épidiastroscope permettant de projeter des images sur un écran. Les botanistes ne disposaient pas toujours de cet auditoire. Aussi le professeur Florian Cosandey (1897-1982) entreprit-il de réaliser des planches de format 73 x 100 cm dont l'illustration pouvait être vue depuis le fond d'une salle de

cours. Elles ont encore été utilisées par le professeur Pierre Villaret et par son successeur Pierre Hainard. Celui-ci ayant pris sa retraite, l'enseignement de la botanique a changé et ces 203 dessins allaient être simplement jetés. Grâce à la présence d'esprit de Raymond Gruaz, préparateur de l'Institut d'écologie-botanique systématique et géobotanique, elles ont pu être récupérées in extremis, au mois de janvier 2002, par le Musée.

Florian Cosandey a dessiné quelques représentants des principales familles botaniques, au crayon de couleur et à l'aquarelle, en très grand format: les objets sont représentés 10 à 20 fois plus grands que nature. Chaque planche est fixée, en haut et en bas, sur deux baguettes de bois, celle du haut portant un crochet permettant de la suspendre. Elles sont maintenant conservées dans un local temporairement libre du Musée, avant leur entreposage définitif au Dépôt et abri de biens culturels à Lucens.



Florian Cosandey: le chanvre (*Cannabis sativa* L.) et le houblon (*Humulus lupulus* L.). Dimensions originales: 70 x 100 cm.



Toutes ces collections sont conservées dans des conditions optimales, documentées, archivées et cataloguées. L'herbier peint de Rosalie de Constant a, par exemple, été photographié dans son entier par Claude Bornand, photographe professionnel. Les ektachromes de toute la collection sont déposés auprès de l'Office de la protection des biens culturels, actuellement hébergé aux Archives cantonales vaudoises. Les catalogues se présentent sous deux

formes, fichier informatique et tirage papier. Ces derniers devraient bientôt figurer, en format pdf, dans www.botanique.vd.ch, le site des Musées et Jardins botaniques cantonaux ouvert cette année. ■

Jean-Louis Moret
Conservateur
Musée botanique cantonal
Av. de Cour 14 bis CH-1007 Lausanne

Vers le patrimoine numérique: les archives de la Radio suisse romande en mutation

par Jean-François Cosandier

Les archives de la Radio: passé et présent

La radio est née dans les années 1920, pour ce qui concerne notre pays. Elle s'est concentrée longtemps sur la diffusion en direct: conférencier devant le microphone, chanteurs ou orchestre dans le studio, bruitages savamment produits selon les techniques du théâtre... Mais dès la décennie suivante, le besoin s'est fait sentir de fixer les sons. Non pas pour laisser un message à la postérité, mais bien pour en différer l'émission: rediffuser un discours politique, donner un reflet du concert de la veille au soir. Le support de cette époque était généralement le disque à gravure directe, produit, bien entendu, en un seul exemplaire. Au-delà de ces besoins éminemment pratiques, des professionnels de la radio ont été suffisamment conscients de la valeur de ces messages pour souhaiter en assurer la conservation et les rendre utilisables à long terme, en les classant et en les cataloguant.

A partir de la Deuxième Guerre mondiale, avec une conscience toujours plus aiguë de la valeur historique de ce matériel, la RSR, tout comme d'autres grandes stations de radio publiques, a constitué de vastes archives. Leur véritable essor s'est manifesté avec l'arrivée de la bande magnétique (utilisée à la Radio suisse romande depuis 1950), qui permet d'enregistrer de manière suivie une heure et plus, alors que l'enchaînement des faces de disques de trois à quatre minutes représentait une performance délicate. Support exceptionnel par sa souplesse d'utilisation, ses possibilités de montage, mais aussi par sa durée d'utilisation (plus d'un demi-siècle pratiquement sans changement de norme), la bande magnétique constitue la part essentielle des archives sonores de la RSR (environ 170'000 bandes).

Même si les sons conservés ne représentent qu'une sélection très restreinte de l'ensemble des émissions diffusées, les archives radiophoniques sont d'une

richesse étonnante. On y trouve aussi bien l'interview de passants sur les préoccupations du jour durant les années de guerre que les concerts des interprètes les plus prestigieux; des émissions d'actualité, des discours politiques, comme des pièces de théâtre, qui ont tant contribué jadis à populariser Radio-Genève et Radio-Lausanne... Pour l'historien, elles sont une source documentaire unique sur le XX^e siècle et bientôt sur le XXI^e. Pour le musicologue, elles donnent un aperçu de la création et de l'interprétation musicale de Suisse romande. Des domaines restent à explorer et à mettre en valeur, comme les archives des émissions de patois, de 1952 à 1992, pour lesquelles un projet a été lancé en partenariat avec Memoriv et la Médiathèque du Valais. Avant tout, les archives radiophoniques sont un outil de production, une source irremplaçable pour les futures émissions. Elles ont de plus en plus leur place au cœur du dispositif de production.

L'évolution de la production radiophonique

Jusqu'à ces dernières années, les techniques d'enregistrement du son étaient étroitement liées aux caractéristiques de la bande magnétique. Ce support permettait d'assurer un transfert fiable du son à travers toute la chaîne allant du reportage sur le terrain à l'archivage, en passant par le montage et la diffusion. Toute l'infrastructure de la production était conditionnée par cette réalité.

Il y a cinq ans, les choses ont commencé à se transformer avec l'arrivée des premiers systèmes de production numérique. Les bases mêmes du travail ont changé. Les sons entrants sont convertis en information numérique, donc en fichiers informatiques, et stockés sur un serveur. A partir d'un réseau de stations de travail, il est possible de les consulter, de les travailler et de les diffuser. A la RSR, le premier outil de ce type, *Numisys*, a été introduit en avril 1997 pour les émissions d'information. Les différentes chaînes ont été ensuite progressivement équipées d'un outil différent, *Dalet*.

Tout en annonçant le déclin de la bande magnétique, ces outils ont apporté une grande souplesse dans le



travail et un gain de productivité. Ils ont surtout signifié un changement profond dans la nature de l'enregistrement sonore. Lié jusqu'ici indissolublement à un support physique, l'enregistrement est devenu un fichier d'ordinateur, susceptible d'être copié, édité, envoyé par un réseau, effacé.

Une question est vite devenue lancinante: comment conserver à long terme ces enregistrements sonores ? En effet, les systèmes de production radio, bien que puissants, n'ont qu'une capacité de stockage limitée et, si l'on ne veut pas arriver rapidement à saturation, il faut sortir du système les sons que l'on veut garder. La première option a été de les transférer sur des supports audio faciles à manipuler, à savoir des CD enregistrables. Mais outre le fait que la conservation des CD enregistrables est loin d'être garantie à terme, le processus s'est révélé lourd: environ trois heures de travail pour 74 minutes de son, à double exemplaire pour des raisons de sécurité. On s'est donc tourné vers des supports informatiques à grande capacité, les disques MOD (*magneto-optical disc*). C'est aujourd'hui le principal moyen d'archiver des émissions radio. Toutefois, les fichiers archivés ne peuvent être réutilisés que dans le système qui les a produits et, là aussi, la manipulation de ces supports est loin d'être simple. D'où l'idée, qui s'est développée depuis plusieurs années, d'installer un système spécialisé, dédié à l'archivage, capable d'accueillir et de gérer, à long terme, les sons produits sous forme de fichiers audio-numériques. Vu les capacités énormes à stocker, on parle de systèmes de «stockage de masse».

Avec la généralisation des outils numériques, les machines et supports traditionnels sont condamnés. Pousser cette logique jusqu'à l'archivage à long terme est devenu incontournable, comme le montre d'ailleurs le choix fait par les grandes stations de radio publiques, un peu partout dans le monde.

La solution définie: SIRANAU

La conception d'un tel système remonte à quelques années, inspirée par les projets qui commençaient à voir le jour ici ou là en Europe. Un projet pilote, avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), a permis d'en préciser le concept et d'en tester la réali-

sation. Mais c'est en 2001 seulement que la décision d'en équiper la RSR, en vraie grandeur, a été prise.

De quoi s'agit-il ? SIRANAU («*Système Intégré Radiophonique pour l'Archivage Numérique Audio*») consiste principalement en une base de données, capable de décrire et de gérer n'importe quel contenu sonore ou même multimédia (image, vidéo, texte...) et en un dispositif de stockage de masse. Ce dernier offre la possibilité de stocker sous forme de fichiers numériques tous les documents audio ou autres, sur disques durs pour les fichiers les plus employés et dans des robots à cartouches de bandes magnétiques pour les plus volumineux et ceux qui seront les plus rarement sollicités. La capacité de stockage prévue au départ est de 15 Térabytes (équivalent de 15'000 milliards de caractères). Par un réseau à haute capacité, le système de stockage est relié aux outils de production, si bien que l'archivage d'une émission de radio peut se faire par un simple transfert de fichier. Il est possible de faire toutes sortes de recherches dans la base de données, puis de consulter les fichiers correspondant au résultat –sons, images ou autres– sur le réseau interne de l'entreprise et d'en demander le rechargement sur le système de production appelé à le rediffuser. Les composants matériels d'un tel système sont des éléments standard dans le domaine des grandes applications informatiques; toutefois, leur coût en rendait jusqu'ici l'introduction difficile pour une telle application.

En tant qu'outil de stockage interne, SIRANAU devrait être opérationnel dans la seconde moitié de 2002. Une deuxième phase de développement permettra de rendre accessibles des matériaux sonores à des partenaires ou à des clients externes, dans des conditions de sécurité bien contrôlées. Par exemple, les partenariats avec des bibliothèques ou médiathèques cantonales qui permettent de rendre accessibles aux chercheurs des documents intéressants tel ou tel canton sous forme de copies, seront remplacés par un accès en ligne sur abonnement à un choix de documents numériques répondant aux mêmes critères. Une solution semblable a été testée depuis quelques années sur le premier outil pilote, en collaboration avec Memoriav et la Bibliothèque nationale. Elle per-

met aux usagers des Archives littéraires suisses de consulter quelque 600 documents sonores sur la littérature suisse (projet VOCS, «Voix de la culture suisse»).

La sauvegarde des anciens documents

Ce besoin de stockage numérique est d'ailleurs renforcé du fait des opérations de préservation du patrimoine audio des époques révolues de la radio. Les plus anciens documents originaux ont été gravés sur des disques 78 t./min., à exemplaire unique. Ils datent de la période de 1935 à 1955. Leur état a fortement souffert du vieillissement et une vaste opération de sauvegarde, sous forme de copie sur cassettes numériques DAT, a été entreprise avec l'appui de Memoriav et de la Phonothèque nationale, de 1994 à 2002 (*Mesures d'urgence dans le domaine du patrimoine sonore*). A la fin de cette année, elle aura permis de préserver et de rendre accessible le contenu d'environ 20% de ce fonds, qui comporte au total 80'000 disques issus des studios de Lausanne et de Genève. Les originaux sont déposés dans les nouveaux magasins de la Bibliothèque nationale et les copies DAT à la Phonothèque nationale à Lugano. La RSR garde pour son utilisation courante un exemplaire sur CD enregistrable. Ces supports numériques ne sont pas considérés comme sûrs à long terme et un report sur un autre système reste nécessaire à court ou moyen terme.

Mais la part essentielle des archives de la radio consiste en bandes magnétiques, enregistrées à partir de 1950. Si la bande professionnelle actuelle est apte à durer longtemps, il n'en va pas de même des supports plus anciens. Il faut par ailleurs se préoccuper des appareils, dont la production est aujourd'hui pratiquement stoppée. Un programme de numérisation est lancé, dès 2002, avec le concours et l'apport financier de Memoriav, afin de sélectionner et de numériser en priorité environ 25% du fonds, le solde restant bien sûr accessible pour répondre à des besoins ponctuels. Pour une partie importante du fonds, ces opérations s'accompagneront d'un recatalogage puisque les données documentaires n'existent que sous forme de fiches cartonnées.

Le processus adopté pour la numérisation des bandes magnétiques marque encore plus le tournant vers le monde numérique: la lecture des bandes, qui sera faite sur un magnétophone piloté par un ordinateur, du nom de *Quadrige*, ne vise plus à créer un nouveau support, mais à constituer un fichier informatique. Celui-ci pourra être ensuite transféré dans un système de stockage à grande capacité. Le format adopté est défini comme fichier BWF (*Broadcast Wave Format*, un format normalisé pour l'usage radiophonique) et il contient d'une part l'information audio, dans une qualité dite «linéaire» proche de celle du CD et, d'autre part toutes sortes de données captées lors de la lecture (signes de détérioration, anomalies du signal, etc.) qui seront utiles pour de futurs traitements. Il convient de noter que ce processus est en cours de mise au point à l'échelle suisse et que l'outil *Quadrige* a aussi été adopté en France et en Allemagne pour des usages similaires. Le souci de normalisation dans ces traitements est très présent, car c'est la seule manière de garantir la future compatibilité de l'information.

L'accès aux documents

L'accès aux archives de la radio s'est toujours caractérisé par une certaine lourdeur: lourdeur du matériel, des supports, mais aussi statut non clairement défini d'une information publiée (tout le monde a pu l'entendre sur les ondes, sauf en de rares exceptions) qui appartient toutefois d'abord à son diffuseur, avec des droits protégeant aussi bien la personne des auteurs, des interprètes, que les intérêts légitimes du diffuseur. L'information restant cachée dans les rayons n'a pendant longtemps guère suscité la convoitise des particuliers ou des éditeurs commerciaux, mais l'«appel d'air» créé par l'arrivée du CD, puis le développement vertigineux des réseaux et des techniques numériques ont multiplié les démarches des éditeurs et les responsables des stations de radio ont pris conscience qu'ils détenaient un véritable «trésor». C'est vrai à la fois en termes de patrimoine culturel (dont la réalité, pour l'audiovisuel, n'a commencé à être officiellement reconnue que dans les années 1990) et en termes de mise en valeur éditoriale. Une politique suivie de publications sonores, faisant appel



à divers partenariats, permet de porter à la connaissance du public nombre de documents précieux, irremplaçables pour l'histoire du XX^e siècle. Institutionnellement, ces opérations sont intéressantes pour l'image du diffuseur.

Mais, là aussi, la mutation numérique est en route et nous devons nous préparer à rendre accessible par réseau, sélectivement, une partie des documents des archives RSR. Cette mise à disposition ne peut pas se faire dans n'importe quelles conditions et des solutions analogues à celles qui sont en gestation pour la musique sur internet devraient bientôt d'en contrôler la sécurité et le respect des droits.

Conclusion: quel impact pour la conservation du patrimoine et son accès ?

La Radio suisse romande a d'ores et déjà accompli sa mutation numérique pour tout ce qui est production. Elle ne peut donc plus éluder la question de l'archivage numérique. Il est certain que des risques subsistent et que des problèmes de préservation de l'infor-

mation se poseront encore à l'avenir. En adoptant une solution cohérente avec l'ensemble des outils audio-numériques, elle se tourne vers l'avenir, sans avoir transigé sur aucun des principes qu'elle avait posés antérieurement: conservation sélective et sécurisée de l'information audio et multimédia, possibilités de recherche unifiée sur l'ensemble des matériaux en sa possession, contrôle rigoureux des droits liés aux documents et accès contrôlés de tiers aux éléments du patrimoine radiophonique. ■

Jean-François Cosandier
Responsable du service de documentation et d'archives
Radio suisse romande
Avenue du Temple 10
CH-1010 Lausanne

ETHNO.DOC ou la mémoire des oubliés

par Olivier Pavillon

Depuis plusieurs années, la Société suisse des traditions populaires, dont le siège est à Bâle, est l'éditrice, en collaboration avec Limmat Verlag (Zurich) et sous la dynamique impulsion de l'ethnologue Paul Hugger, d'une série de témoignages d'intérêt historique, ethnographique et sociologique: *Das volkskundliche Taschenbuch*. Vingt-deux titres sont parus. Citons-en quelques-uns:

August, Heinrich et Jakob Staub: *Strenge Arbeit, schmale Kost, geringer Lohn. Erinnerungen aus Oberrieden (ZH)* (1995); Walter Weigum: *Ketzer, Kind und Konkubine. Eine Kindheit in Appenzell (1913-1922)* (1996); Olga Frey: *Grossstadtluft und Meereslust. Eine Reise nach Berlin und an die Ostsee 1900* (1997); Hermann Eberhard Löhni: *Die Tücken des Maultiers. Eine lange Reise durch Südamerika 1850-1852* (2000).

Il existe un modeste pendant romand à cette série très appréciée en Suisse alémanique. C'est la série «Ethno-poche» éditée directement par la Société suisse des traditions populaires. Elle comprend pour l'instant six titres, dont Rémy Rochat: *L'Heure du berger* (1997); Charles Pasche: *Les Travaux et les gens. Oran-la-Ville au XIX^e siècle* (1998); Victor Rilliet: *En zigzag derrière Töpffer. Deux jeunes Bâlois dans les Alpes en 1864* (1999).

Or il se trouve que quelques historiens, archivistes, gens de médias et passionnés d'histoire de Suisse romande¹ ont décidé, le 30 mars 2000, de réunir leurs

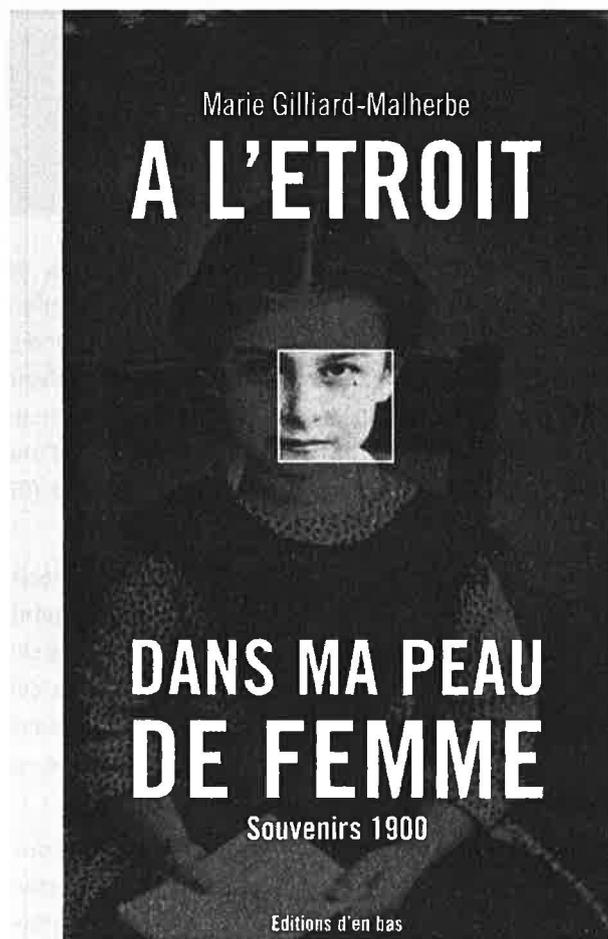
¹Le groupe ETHNO.DOC se compose actuellement de Mmes Simone Collet, journaliste, Geneviève Heller, historienne et Catherine Saugy, professeur et muséologue, MM. Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises, Michel Glardon, député, Paul Hugger, ethnologue, Louis-Philippe L'Hoste, historien, enseignant, Robert Netz, journaliste, Olivier Pavillon, conservateur du Musée historique de Lausanne, Jean Richard, éditeur.

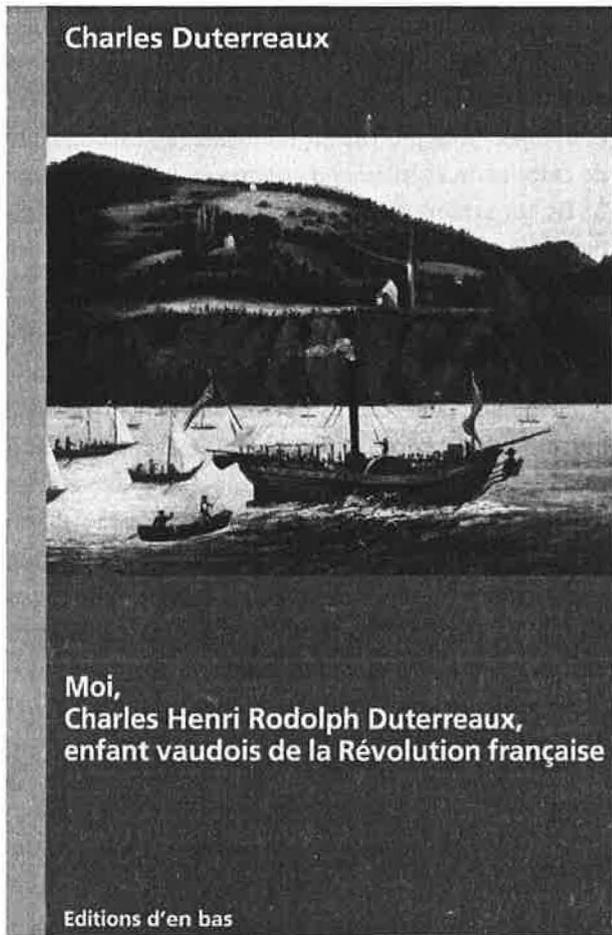
Adresse de contact: Musée historique de Lausanne, 4 Place de la Cathédrale, 1005 Lausanne, tél. 021 331 03 53 (O.Pavillon).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

forces bénévoles pour étoffer la série romande et lancer, sous l'égide de la SSTP, un véritable programme d'édition. Ils se sont réunis sous le nom d'ETHNO.DOC et ont rejoint le professeur Paul Hugger, responsable de cette série en allemand comme en français pour la SSTP. Un accord d'édition a été conclu avec les Éditions d'En Bas, à Lausanne, qui accueillent dorénavant les publications du groupe.

La motivation de ce groupe ETHNO.DOC est de faire sortir de l'oubli et de mettre à disposition d'un public relativement large toutes sortes de témoignages de personnages, connus ou inconnus, qui apportent un éclairage original sur tel ou tel aspect de la société, de la vie quotidienne, de la vie de travail ou de loisir, en Suisse romande ou ailleurs. Bref, de donner la parole à ces mémoires enfouies dans les archives publiques ou familiales ou encore échouées sur les rayons des brocanteurs. L'attention du groupe se porte tout particulièrement sur les écrits de femmes, tant il est vrai





CHARLES DE CONSTANT.

que ces dernières sont les grandes muettes de l'Histoire. C'est ainsi que quelques-uns des premiers textes de la nouvelle série sont ou seront consacrés, l'un aux souvenirs de Marie Gilliard, mère de l'écrivain Edmond Gilliard, deux autres aux journaux intimes d'une préceptrice vaudoise, Lucy Maillefer, et d'une dame de compagnie jurassienne, Ida Blanchard (fin XIX^e - début XX^e siècle).

A une époque comme la nôtre, où la mémoire collective du passé même le plus récent est souvent en péril, l'édition commentée et le plus souvent illustrée de ces journaux intimes, de ces correspondances ou de ces récits de vie inédits a valeur de sauvegarde patrimoniale. Elle constitue des archives de la vie quotidienne et des mœurs extrêmement précieuses.

Comme dans la série alémanique, les textes sont présentés tels qu'ils ont été écrits, avec leurs imperfections, leurs tournures locales et leurs fautes d'ortho-

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

graphe. Cependant des coupures sont parfois opérées pour faciliter la lecture. Une introduction, parfois une postface replacent le témoignage dans le contexte historique et des notes explicitent le texte.

Le premier texte sorti de presse en 2001 est consacré aux souvenirs, rédigés sur le tard, de Charles Henri Rodolphe Duterreaux². Ce manuscrit, découvert par Paul Hugger chez un brocanteur bernois, raconte de façon vivante les années de formation d'un jeune commis de commerce à l'époque de la Révolution française; on y découvre à la fois les conditions d'existence de l'époque et la perception d'un jeune Suisse –tempérée par l'âge auquel Duterreaux se met à écrire !– des grands bouleversements de ce temps. On y découvre aussi les rapports qu'entretint le personna-

²Charles DUTERREAUX: *Moi, Charles Henri Rodolphe Duterreaux, enfant vaudois de la Révolution française*, Lausanne, Editions d'En bas, 2001, 87 p. Ethno-Poche 25.



ge avec le Musée d'Yverdon dont il fut un important donateur.

Le récit des voyages en Suisse et en Savoie (1820 à 1833) de Charles de Constant, notable genevois, cousin de Benjamin et frère de Rosalie de Constant, va également sortir de presse³. Personnage relativement connu par son rôle dans la politique locale genevoise au début du XIX^e siècle, Charles de Constant a laissé une masse considérable de souvenirs sur ses séjours en Chine, sur la vie genevoise et sur ses voyages. Peu de ses écrits –souvent des lettres– ont fait l'objet d'une publication. Les huit voyages ici relatés illustrent à merveille les conditions du voyage au début du XIX^e siècle et la naissance du sentiment national suisse.

D'autres manuscrits sont en lecture, relatifs à un capitaine fribourgeois au service de la France durant les guerres napoléoniennes, aux mémoires d'un médecin et professeur lausannois, au récit du séjour lausannois (1862-1865 environ) de la première femme alpiniste du Mont-Blanc, Henriette d'Angeville... Et la gerbe est loin d'être nouée.

Le groupe ETHNO.DOC est intéressé à recevoir pour étude tout manuscrit inédit, ensemble de correspondance, journal intime, récit de vie, etc. que des particuliers détiennent⁴. Il espère ainsi contribuer à enrichir ces précieuses archives de la vie quotidienne. ■

Olivier Pavillon
conservateur du Musée historique de Lausanne
Président du groupe ETHNO.DOC
Place de la Cathédrale 4, CH-1005 Lausanne

³L'article est écrit en septembre 2001.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

⁴Les documents prêtés restent propriété du prêteur et toute décision de publication est prise avec son accord.

Les poêles en catelles «vaudois»: inventaire et étude

par Catherine Kulling

Introduction

Dès le XIV^e siècle, les demeures luxueuses du Pays de Vaud comportent des fourneaux en catelles, sources de confort et objets de prestige. Comparés aux cheminées, les poêles sont plus économiques –ils consomment moins de bois–, plus efficaces –la chaleur est diffusée dans tout l’espace– et moins salissants –ils sont alimentés depuis la cuisine ou le corridor. Cependant, ils sont fragiles. Les faces non visibles des catelles sont remplies de pierres ou de galets, puis entourées d’argile, de manière à emmagasiner, puis à restituer peu à peu la chaleur. L’intérieur des poêles nécessite un entretien régulier, allant parfois jusqu’au démontage et au remontage du fourneau. La face visible, décorée, subit les aléas de la mode. Les poêles ont par conséquent souvent été remplacés ou déplacés. Beaucoup ont disparu; il en reste cependant diverses traces:

- des fragments recueillis lors de fouilles archéologiques;
- des catelles entreposées lors de démontages ou des témoins mis de côté lors de suppressions, souvent confiés à des musées;
- des poêles entiers.

Ainsi, le fourneau en catelles avait sa place dans les demeures anciennes. Objet d’inventaire et d’étude, donc mieux connu, il peut aussi être mieux apprécié et sauvegardé.

Inventaire et étude

L’inventaire de ce matériel a abouti à une répartition en trois périodes:

- XIV^e-XVII^e siècles: catelles moulées avec motifs en relief (nombreux fragments et cinq poêles entiers recensés);
- XVIII^e siècle: catelles à décor peint (près de 300 fourneaux documentés);

- XIX^e-XX^e siècles: catelles de couleur unie et motifs en relief moulés mécaniquement (environ 220 poêles repérés).

Parallèlement, grâce à la collaboration des historiens des monuments régionaux et avant tout à celle du professeur Marcel Grandjean, de nombreuses données d’archives ont été accumulées.

Les poêles de la deuxième période constituent manifestement le groupe le plus important; c’est donc celui qui a été traité en premier.

XVIII^e siècle

Un long travail de comparaison a été effectué. Plusieurs poêles sont signés et datés ou documentés par les sources. Ils permettent de créer des familles et d’attribuer une ou plusieurs séries de fourneaux à un même artisan ou à un même atelier. La comparaison peut se baser sur la forme, qui donne des indications, mais les meilleurs critères de distinction sont les décors répétitifs qui figurent sur les parties moulurées ou qui encadrent les scènes représentées au centre des catelles, c’est-à-dire toute l’ornementation non figurative. Ainsi, par exemple, les quatre poêles illustrés ici présentent le même décor sur les corniches et les pieds: motifs rocaille reliés entre eux, ornement rappelant une feuille d’acanthe, mais à fond losangé, alternant avec un fleuron, guirlandes et cercles reliés entre eux. Le premier (ill. 1) est daté 1764 dans le chapeau d’un personnage. Il se trouve au château de Lucens. Or, les comptes baillivaux de 1763-1764 attestent le paiement d’un fourneau de grandes dimensions à un potier Pollien. Le deuxième est au château d’Oron (ill. 2). Une inscription témoigne clairement qu’il a été fait par François Pollien à Lausanne en 1765. Les deux autres se situent l’un dans une demeure à Romainmôtier (ill. 3) –daté 1766 sur la pancarte que tient un personnage–, l’autre à Moudon (ill. 4) au «château» de Gréchon, construit de 1762 à 1765. Les catelles de corps de ces derniers montrent de grandes parentés, que ce soit dans l’encadrement ou dans les personnages; on retrouve, par exemple, le même couple dansant sur une catelle d’angle. Mais si l’on regarde les catelles des frises, celles du poêle daté

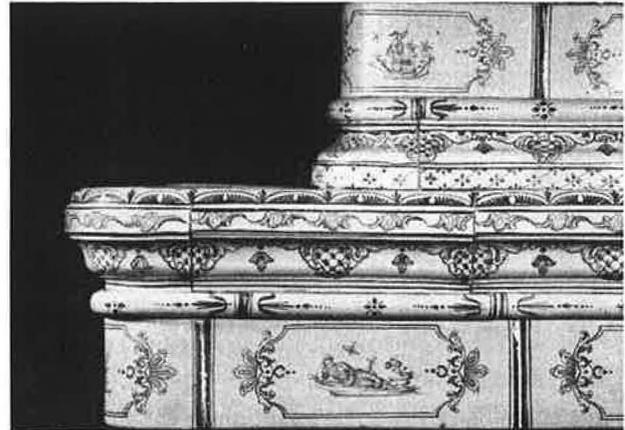


Illustration 1. Au château de Lucens: poêle daté 1764, inscription figurant dans le chapeau d'un personnage, par François Pollien de Lausanne. Hauteur: environ 310 cm, largeur: 147 cm, profondeur: 78 cm.

1766 portent une ornementation semblable à celles du fourneau de 1764, alors que celles du spécimen de Moudon présentent le décor du poêle de 1765. Ces analogies permettent d'attribuer les fourneaux de Romainmôtier et de Moudon au Lausannois François Pollien, de même que dix autres, formant ainsi une famille de quatorze poêles. Les ornements que portent tous ces exemplaires sont propres aux fourneaux de François Pollien dans les années 1760. On ne les rencontre agencés de cette façon dans aucun autre centre de production du Pays de Vaud où il a été possible de créer de telles familles: Yverdon, Vevey, ainsi

que Nyon et Rolle, quoique de façon plus modeste. De nombreux poêles ont également été fabriqués à Moudon au XVIII^e siècle, mais il n'a pas été possible, en ce cas, d'attribuer les fourneaux subsistants à tel ou tel artisan connu par les sources.

Les scènes peintes au centre des catelles, elles, ne peuvent pas être utilisées pour différencier la production des potiers, car plusieurs d'entre eux se sont inspirés des mêmes modèles –on retrouve par exemple un même personnage ou bâtiment sur des poêles d'ateliers différents– ou ont collaboré avec des

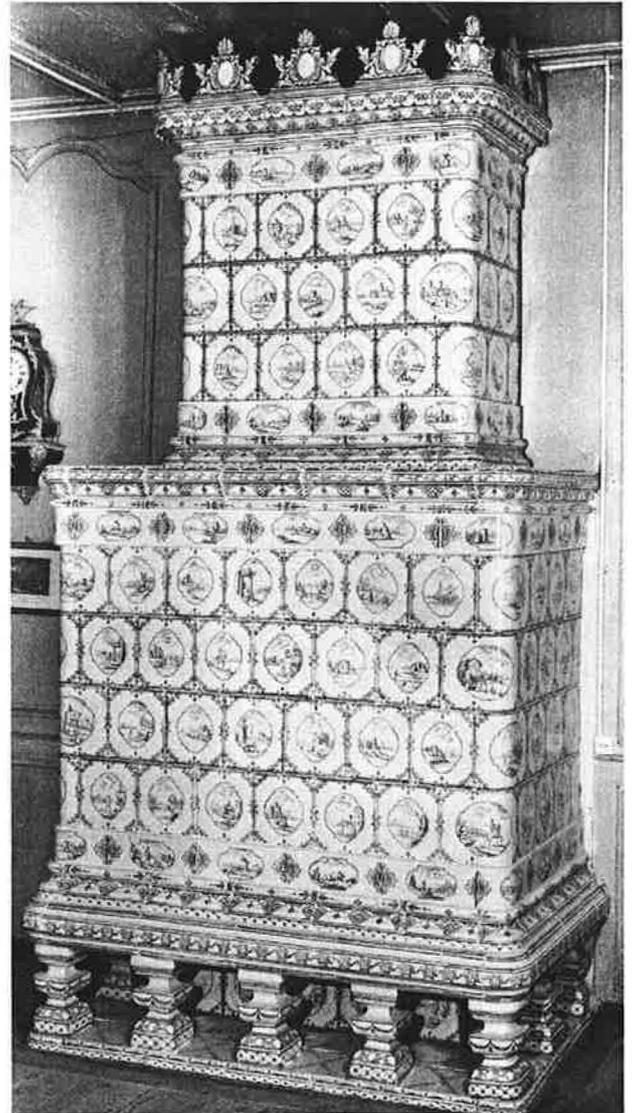


Illustration 2. Au château d'Oron: poêle signé par François Pollien de Lausanne et daté 1765 dans un médaillon du couronnement. Hauteur: environ 310 cm, largeur: 146 cm, profondeur: 82 cm.

peintres en faïence itinérants. On ne connaît souvent ceux-ci que par une inscription qu'ils ont laissée sur un fourneau. C'est le cas par exemple de H. Cause dont le nom figure sur un poêle très proche dans l'ornementation de celui de François Pollien au château d'Oron, daté 1765. Cependant, si ce dernier montre des paysages, les scènes signées par Cause sont en revanche vraisemblablement des illustrations d'une œuvre littéraire. Pour les fourneaux de Romainmôtier et de Moudon, Pollien a peut-être fait appel au même peintre qui n'est probablement ni H. Cause, ni l'auteur des paysages du poêle de 1765. L'existence de telles

collaborations est confirmée par un différend qui oppose, en 1763, un potier de Nyon à un peintre de Winterthur qu'il a engagé pour une année; ce dernier l'a, en effet, quitté avant le terme pour aller travailler chez un autre fabricant de fourneaux à Lausanne en emportant même des dessins.

Outre les nombreuses comparaisons effectuées, les données d'archives ont été regroupées et organisées pour tenter de reconstituer les filiations des potiers, leurs itinéraires familiaux et professionnels, tenter aussi de mesurer la spécialisation des uns et des

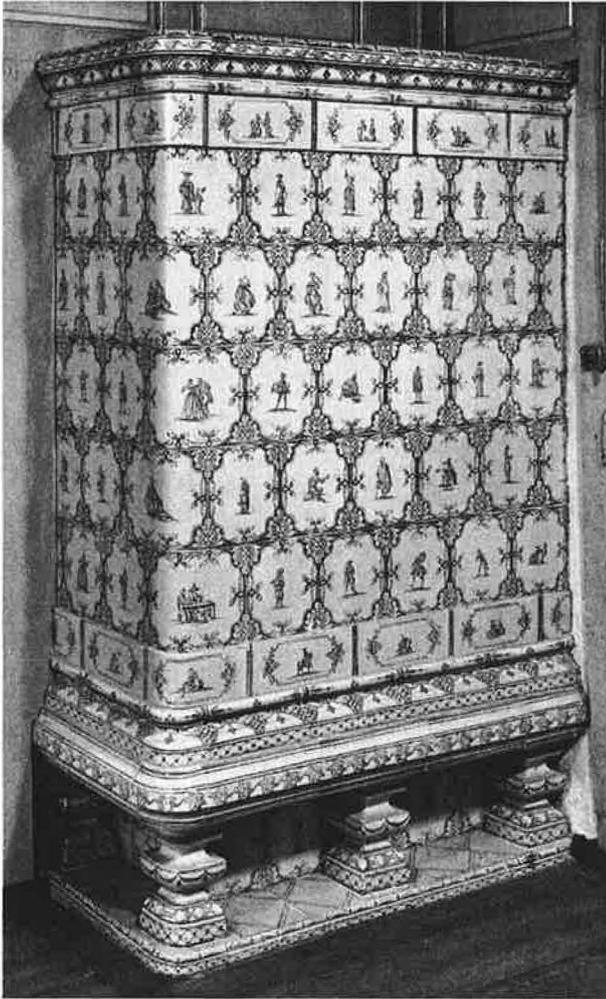


Illustration 3. Dans l'ancienne «maison Glayre» à Romainmôtier: poêle daté 1766 sur la pancarte que tient un personnage. L'ornementation des catelles de frise est semblable à celle du fourneau daté 1764. Hauteur: 203 cm, largeur: 120 cm, profondeur: 52 cm.



autres et enfin de cerner le rayon d'activité de chaque atelier.

Ce travail a donné lieu à une publication¹ accompagnée d'une exposition au Musée historique de Lausanne permettant de sensibiliser le public à ce sujet.

¹Catherine KULLING, avec une contribution de Monique FONTANNAZ: *Poêles en catelles du Pays de Vaud: confort et prestige. Les principaux centres de fabrication au XVIII^e siècle*, Lausanne, 2001.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

XIV^e-XVII^e siècles

Pour cette période, un ensemble de catelles s'est imposé comme objet d'étude: celui mis au jour lors des fouilles archéologiques dirigées par Albert Naef au château de Chillon à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Ce château a servi de résidence aux époques savoyardes et bernoises jusqu'en 1733 où il fut abandonné au profit de celui de Vevey. Les occupants successifs ont assuré une partie du chauffage

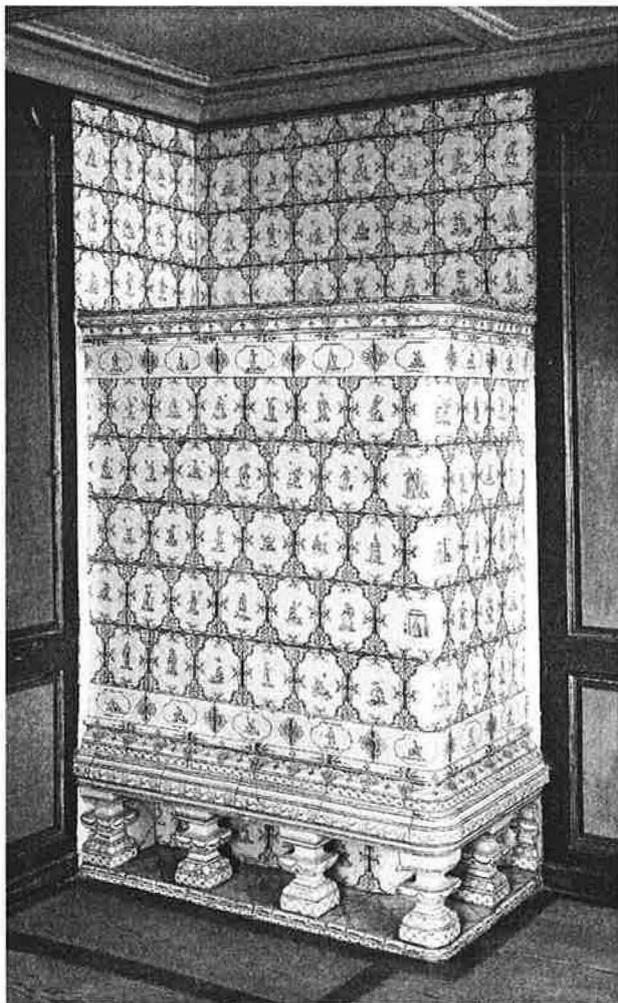


Illustration 4. Au «château de Gréchon» à Moudon: poêle dont les catelles de corps portent un décor analogue à celui du fourneau de 1766. Les catelles de frises en revanche offrent de grandes parentés avec celles du fourneau de 1765. Hauteur: environ 200 cm, largeur: environ 135 cm, profondeur: environ 80 cm.

au moyen de poêles en catelles et ce sont les restes de ces aménagements qu'ont révélés les catelles découvertes, souvent fragmentaires. Le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire en a la charge. Il a financé l'inventaire qu'il s'agit maintenant de reprendre pour étudier le matériel plus à fond. Parallèlement, le «Journal des fouilles», les publications d'Albert Naef et les archives savoyardes et bernoises devraient permettre de retrouver l'emplacement de certains poêles et de repérer des noms de potiers, alors itinérants. Ce travail est en cours. Une publication est prévue sous forme d'un volume dans les *Cahiers d'archéologie romande*.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

XIX^e-XX^e siècles

Cette période se caractérise par des poêles de couleur unie, souvent blancs au début, et des fourneaux en catelles dont les décors en relief sont moulés mécaniquement. Certains potiers du XVIII^e siècle, à Yverdon et Vevey notamment, ont continué à fabriquer des poêles, mais en faïence blanche, au début du XIX^e siècle. Cette production, intéressante par ses ornements moulurés, a été traitée dans l'ouvrage consacré aux fourneaux en catelles du Pays de Vaud au XVIII^e siècle. D'autres poêles recensés demeurent pour l'instant anonymes.

Objet de luxe au XVIII^e siècle, le fourneau en catelles se démocratise au XIX^e siècle. C'est alors qu'apparaissent les poêles portatifs. Ceux-ci ne sont plus solidaires d'une paroi. On peut les déplacer à volonté. Ceux en fer ou en fonte les concurrencent. Enfin, les radiateurs du chauffage central viendront les supplanter. Fabriqués en séries, ces fourneaux en catelles ne portent en général pas le nom de leur fabricant. Cette production de poêles en faïence devrait être abordée dans une autre perspective, c'est-à-dire s'intégrer dans une étude plus générale du chauffage des demeures aux XIX^e et XX^e siècles.

Conclusion

L'inventaire et l'étude des poêles en catelles permettent de mieux connaître un artisanat et sa production, d'en mesurer la richesse relative suivant les époques, d'être plus sélectif lorsque des choix s'imposent quant à la conservation. La publication aboutit à poser des jalons que de nouvelles découvertes pourront venir compléter ou corriger. Pour le XVIII^e siècle, la démarche typologique a nécessité la multiplication des documents photographiques². Et si elle peut paraître ardue, elle a toutefois permis de mettre en valeur un aspect ignoré du patrimoine vaudois étonnamment riche et varié. ■

Catherine Kulling,
conservatrice adjointe au Musée historique de Lausanne
Place de la Cathédrale 4, CH-1005 Lausanne

²Je tiens à remercier l'Office de la Protection des Biens culturels du canton de Vaud d'avoir financé la plupart des photographies de l'inventaire et d'avoir mandaté Claude Bornand pour réaliser des prises de vue professionnelles. C'est lui qui est l'auteur des photographies accompagnant ce texte.

Les parcs et jardins lausannois d'intérêt historique: recensement et mise en valeur

par Klaus Holzhausen

«Le jardin est le dernier luxe de nos jours parce qu'il exige ce qui est devenu le plus rare et le plus précieux dans notre société: du temps, de l'affection et de l'espace».

Prof. Dr Dieter Kienast, architecte-paysagiste (1945-1998)

Introduction

L'héritage culturel de nos jardins est méconnu, resté sans attention particulière. Le jardin est souvent banalisé par un entretien dicté par une mentalité de concierge, sans connaissance ni de l'histoire, ni de l'origine. Fréquemment, on le confond avec nature et écologie: paradoxe qui ressemble à celui décrit par Albert Hahling dans les «Documents» N° 4 à propos des témoins de l'histoire de la technique¹.

Pourtant, les jardins sont à l'origine de la civilisation humaine. Chaque époque a produit ses jardins, avec toujours une conjonction entre l'utile et l'agréable. Ils sont des témoins de chaque étape culturelle au même titre que les bâtiments.

Nos bâtiments historiques sont nombreux à être mis en valeur par les jardins ou les espaces verts qui les entourent, mais la Loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) ne mentionne même pas le terme «jardin»: il y est uniquement question de paysages, de monuments naturels et de sites. De plus, le fait que l'application de la LPNMS relève de deux départements différents ne facilite pas les choses: le département des infrastructures s'occupe de protection des monuments et des sites construits, alors que le département de la sécurité et de l'environnement s'occupe de protection de la nature et des sites naturels.

Récemment encore, la conservation des monuments historiques officielle ne s'intéressait pas particulière-

ment aux jardins et ce, dans tous les cantons suisses à peu près.

La prise de conscience en Suisse et en Europe

En comparaison d'autres pays européens, la Suisse avait une conscience des jardins historique peu développée, probablement du fait que, dans cette république fédérale, il n'y avait pas de tradition des grands jardins représentatifs de la haute aristocratie ou de la monarchie. On pensait simplement: «*Jardins historiques ? Ah oui, les jardins italiens, les jardins français, les jardins anglais... ça existe dans les autres pays*».

Il n'existait pas non plus de littérature importante sur les jardins suisses et, encore plus significatif, aucune formation d'architecte-paysagiste jusqu'à la création des filières «architecture du paysage» aux HES de Lullier/GE (1970) et Rapperswil/SG (1972). Au niveau universitaire, il n'est toujours pas possible de suivre des études dans cette discipline en Suisse, tandis que de nombreuses universités européennes et américaines ont une longue tradition dans l'architecture du paysage.

La proclamation de la «Charte de Florence», en 1981, marque une étape importante dans cette prise de conscience en Europe. Rédigée par des spécialistes internationaux réunis au sein de l'ICOMOS (*International Council of Monuments and Sites, sous-organisation de l'UNESCO*) et de l'IFLA (*International Federation of Landscape-Architects*), cette charte établit les principes à respecter vis-à-vis du patrimoine des jardins historiques, au même titre que le fait la «Charte de Venise» pour le patrimoine bâti.

En Suisse, depuis les années 1980, plusieurs événements jalonnent le développement de cette prise de conscience:

- 1981 Parution du premier livre d'envergure: «Historische Gärten der Schweiz» de Hans-Rudolf Heyer, édité par la Société suisse pour l'histoire de l'art.
- 1985 A Zurich, grande polémique à propos du jardin de la Villa Patumbah (1885) menacé de destruction et sauvé par le vote populaire.

¹Albert HAHLING «L'histoire technique et la conservation de ses témoins: enfants pauvres de notre société». *Documents de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud*, n° 4, pp. 29-32.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.



Fondation de la Société suisse pour l'art des jardins (SSAJ).

Première suisse: le Service des espaces verts de la Ville de Zurich crée un poste de délégué à la conservation des jardins historiques.

Le premier recensement systématique des jardins est lancé dans la Ville de Zurich.

- 1992 Au sein de l'ICOMOS Suisse, un groupe spécialisé «jardins historiques» est créé.
- 1995 Ce même groupe lance, conjointement à la FSAP (Fédération suisse des architectes-paysagistes) et avec Patrimoine suisse, une campagne de recensement des jardins d'intérêt historique dans tous les cantons. Ce recensement est actuellement en cours.

La prise de conscience à Lausanne

On pouvait s'attendre à ce que le service public spécialisé dans la gestion des parcs publics soit le gardien du patrimoine des jardins historiques mais, malheureusement, ce ne était pas toujours le cas. En 1977 encore, quand elle devint propriétaire du parc de l'Hermitage, la Ville le fit transformer, sans vraiment se soucier de la substance originale, sans étude historique préalable.

Dans les parcs et promenades en général, on pouvait observer une lente banalisation, inconsciente, due à un entretien standardisé, dicté par un souci de «propre en ordre».

Trois événements ont provoqué des changements importants et ont initié une prise de conscience :

1. Avec l'arrivée, en 1989, à la tête du service, de Marc Perrin et, en 1990, de Klaus Holzhausen en tant que son adjoint et chef de la division planification et projets, le Service des parcs et promenades est dirigé par une nouvelle équipe qui, dès 1991, modifie profondément les méthodes et la philosophie d'entretien des parcs par l'introduction de «l'entretien différencié» :

- mettre en valeur les caractéristiques individuelles, historiques de chaque parc;

- différencier l'intensité de l'entretien, allant du sophistiqué horticole, quand le site s'y prête (les Quais d'Ouchy par exemple), à l'entretien extensif, proche de la nature, lorsqu'il est possible de favoriser la flore indigène et la biodiversité.

2. En 1989, la Ville devient propriétaire du cœur de la campagne du Désert et le Service des parcs et promenades se trouve confronté à un terrain abandonné depuis des décennies, destiné à devenir un parc public où, sous la broussaille, la présence d'une substance historique est sensible. Avant la réalisation d'un projet de réaménagement, une étude et une analyse historique sérieuse sont entreprises avec l'aide d'une historienne d'art et complétées par des fouilles archéologiques. En 1990-1991, la découverte du parc du Désert, constitué d'un ensemble extraordinaire de plusieurs espaces jardins, tous créés autour de 1780, a été fascinante. Il s'agit du plus ancien jardin lausannois encore conservé et son importance nationale est aujourd'hui confirmée.

3. En 1989, à la place de la Madeleine, un violent incendie ravage la tente montée chaque année à Noël pour fabriquer des bougies ainsi que les vieux tilleuls caractérisant cette place. Le Service des parcs et promenades est donc obligé de réfléchir à un réaménagement de cette place qui figure sur tous les anciens plans de la Ville depuis le Moyen Âge comme promenade publique plantée d'arbres. Sur la base d'une étude historique, il est décidé d'entreprendre une restauration fidèle de la place, selon son état de 1906, après la construction du Palais de Rumine. Réalisée en 1991-1992, elle constitue le premier exemple de toute une série de remises en valeur du patrimoine des jardins historiques de la Ville, comme:

- le cimetière du Bois-de-Vaux dès 1994;
- la campagne du Désert, première étape, 1998-2001;
- le parc Mon-Repos, 1999-2002;
- les quais d'Ouchy et de Belgique, 2000-2002.

Le plan directeur de la Ville, élaboré en 1992-1994 et ratifié en 1995, mentionne le patrimoine des jardins comme une valeur à conserver grâce au travail de base fourni par le Service des parcs et promenades, c'est-à-dire un pré-recensement portant sur 370 objets (1993).

La ratification du plan directeur, ainsi que l'adoption d'importants crédits pour des travaux de restauration ont montré que la mentalité des dirigeants politiques a également évolué.

Le recensement des parcs et jardins d'intérêt historique

Actuellement, le Plan directeur général (PGA) est en cours d'élaboration. Il remplacera l'ancien plan d'extension et sera la nouvelle base légale pour l'évolution de la Ville. Cette démarche a permis la mise en œuvre du recensement des jardins qui devrait faire partie des documents annexes du PGA, au même titre que le recensement architectural.

Même si le recensement n'a pas force de loi, sa mention au PGA en fait un outil important de référence dans les questions de protection du patrimoine. Les jardins recensés devraient être pris en considération selon leur note de valeur.

La méthode a été conçue par le groupe de travail de l'ICOMOS «Conservation des jardins historiques» qui a créé la structure organisant et coordonnant le travail au niveau national. Son premier objectif est de répertorier les parcs et jardins d'intérêt historique dans toute la Suisse, de la manière la plus large possible afin d'obtenir une échelle de comparaison convaincante.

Les objets recensés sont documentés sur une carte, par commune et dans une fiche par objet.

La démarche concrète se déroule à Lausanne selon les étapes suivantes (les phases 1 à 4 sont déjà terminées):

1. Phase préparatoire, cartographie, photos aériennes, bibliographie, consultation d'autres recensements
2. Repérage sur le terrain, prise de notes, prise de photos

3. Mise au net par ordinateur, classement par adresse ou par N° de fiche

4. Création d'une commission d'évaluation, attribution de notes de valeur

5. Synopsis et résumé des résultats

- Procédure de mise à l'inventaire des objets d'importance nationale et régionale, selon la LPNMS (valeurs 1 et 2)
- Information aux propriétaires
- Publication sous forme d'une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville (28 mai-15 juin 2002).

Les catégories d'aménagements recensés

- Parc ou jardin de maison de maître (ancien-campagne);
- Jardin privé;
- Parc ou jardin public;
- Aménagement urbain (cimetière, place arborisée, promenade, terrain de sports, aménagement autour d'une église ou d'un collège);
- Aménagement de quartier (placette, aménagement autour d'une école);
- Cas particulier (jardins familiaux, jardin d'exposition, aménagement autour d'un bâtiment public ou administratif, allée d'arbres, jardin de ferme, jardin archéologique).

Une limite chronologique est nécessaire. Pour Lausanne, l'année 1965 a été choisie car l'Exposition nationale de 1964 marque un tournant.

Les critères de qualité et de valeur

Les différents parcs et jardins historiques de Lausanne sont d'une qualité très variable. Pour les apprécier de la façon la plus objective possible, nous nous sommes basés sur quatre types de critères :

1. Critères artistiques, esthétiques

Qualité du plan de conception, ambiance générale, situation spatiale (perspectives, vues, etc.), qualité



des éléments végétaux ou construits du jardin, objets d'art, effet d'ensemble, importance du jardin dans l'œuvre d'un créateur.

2. Critères historiques

Substance originale, lieu historique, témoin d'une certaine époque, importance de l'objet pour l'histoire de l'art régionale, ancienneté, rareté.

3. Critères urbanistiques

Situation du jardin dans le quartier, importance de l'objet pour la rue ou le quartier, partie d'un ensemble.

4. Autres critères

Importance botanique, écologique ou sociologique.

La commission d'évaluation, composée de dix membres, a attribué une note de valeur de 1 à 4 à chaque objet. Ces notes sont exactement les mêmes que celles du recensement architectural.

Résumé des résultats

Au total, 257 objets ont été recensés. Leur répartition selon les notes de valeur est la suivante :

- valeur 1 importance nationale, 9 sites (3,5 %)
- valeur 2 importance régionale, 42 sites (16 %)
- valeur 3 importance locale, 120 sites (47 %)
- valeur 4 bien intégré, 86 sites (33,5 %)

Les jardins privés représentent environ 2/3 du nombre total des objets, environ 1/3 sont des parcs ou aménagements publics.

Ce recensement a donc permis d'identifier bon nombre d'aménagements souvent ignorés et/ou tombés dans l'oubli. De tels jardins constituent, pour bien des quartiers, une forme de réseau écologique d'un grand intérêt pour la qualité de vie urbaine.

Une caractéristique de Lausanne, ville établie sur un versant sud, réside dans le grand nombre de jardins en terrasses, riches en plantes méditerranéennes, à proximité du lac.

Des époques antérieures aux révolutions de la fin du XVIII^e siècle, il reste très peu de témoins. Le plus important est le parc du Désert de 1780. La première

moitié du XIX^e siècle est bien représentée avec son témoin majeur, le parc Mon-Repos (1819-1827). La grande majorité des jardins date de la deuxième moitié du XIX^e et du début du XX^e siècle. Les œuvres de l'architecte Alphonse Laverrière et du paysagiste Charles Lardet marquent fortement la période 1919-1950 (cimetière du Bois-de-Vaux, Colline de Montriond, Jardin botanique et autres), tandis que le premier chef du nouveau Service des parcs et promenades, André Desarzens, était le créateur principal des parcs publics des années 1950-1965 (-1972).

Aucune catégorie de monuments historiques n'est aussi vulnérable et n'a subi de pertes aussi importantes que celle des jardins. L'ignorance de la qualité intrinsèque ou de l'importance du jardin dans un contexte précis a facilité une érosion effrénée de la substance ou des transformations malheureuses. Aujourd'hui, c'est la demande de places de stationnement pour voitures qui constitue la plus grande menace pour les jardins privés. Mais on constate également chez les propriétaires, les concierges et, trop souvent, chez les professionnels du jardinage aussi, un manque de culture et de sensibilité qui les empêche de prendre conscience de la valeur des jardins dont ils ont la charge. On ne peut protéger et soigner que ce que l'on connaît bien.

«*La sauvegarde des jardins historiques exige qu'ils soient identifiés et inventoriés*», dit, dans son art. 9, la «Charte de Florence».

Le recensement des parcs et jardins de Lausanne doit être le premier pas vers une prise de conscience et vers un recensement dans tout le canton de Vaud.

Klaus Holzhausen
Architecte-paysagiste FSAP,
adjoint au chef du service des parcs et promenades
et chef de la division planification et projets
Avenue du Chablais 46
Case postale
CH-1000 Lausanne 23



ICOMOS

Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse

Canton de Vaud - Lausanne



Commune

Lausanne

Fiche N°

141

N° de rue.

0337

N° d'objet

000

Rue

Madeleine, terrasse de la
Viret Pierre, rue

N°

Partie de localité / Quartier(f)

Cité

Coordonnées (f)

Dénomination de l'objet (f)

Terrasse de la Madeleine

N° de cadastre (f)

10217

N° d'ass. incendie (f)

Propriétaire/s (f)

Commune de Lausanne, Domaine public.

Catégorie

 Objet isolé Ensemble d'objets semblables Ensemble d'objets différents

Type de jardin

Place arborisée

Type de bâtiment

Architecte paysagiste (f)

Holzhausen Klaus (1991)

Architecte (f)

Epoque Jardin

 probablement début 17/20^e siècle
 milieu
 fin

Epoque bâtiment (f)

 probablement début
 milieu fin

Date exacte (f)

1905 et 1991

Date exacte (f)

Notices historiques (f)

Note B: Probablement, avec la place de la cathédrale, la plus ancienne place arborisée de Lausanne.
Du 13^e au 16^e s. la terrasse de la Madeleine était le cimetière de l'église conventuelle de St-Marie-Madeleine.
Dès le 17^e s. on mentionne la place de la Madeleine; un parapet y est construit en 1754 et des contreforts en 1771. Les escaliers datent de 1905, statue du conseiller fédéral Louis Ruchonnet (1834-1893) par Alfred Lanz en 1906. Transformation totale avec la construction du palais de Rumine et de la rue Pierre Viret.
A la suite d'un incendie, une restauration générale est entreprise avec la replantation de quatre tilleuls, par le service des parcs et promenades en 1991.

Photo



**Utilisation (f)**

- originaire inopportune pas d'utilisation
 multiple autre utilisation

Accès

- pas d'accès public sur demande public
 partiellement public semi-public public, selon horaire

Perception

- visible partiellement visible pas visible

Forme

- jardin géométrique jardin paysager

Parties constituantes (f)**Partie construite:**

- mur de soutènement, escaliers et contreforts en pierre, barrière en fer forgé.
- revêtement de pavés de grès posés en arc, gravier, place semi-circulaire bitumée.
- fontaine rectangulaire en pierre, goulot en bronze.
- statue de Louis Ruchonnet 1834-1893.
- bancs de bois.

Végétaux:

- quatre jeunes tilleuls, bordures de buis, haies d'ifs.
- pins, arbre de Judée, catalpas, parterre de fleurs, gazon.

Conservation de la substance historique (f)

- bonne moyenne mauvaise Remarque

Entretien (f)

- bon moyen mauvais Remarque

Environnement (f)

- intact assez intact altéré br

Remarques générales (f)

Terrasse arborisée surplombant la place de la Riponne. Restaurée en 1991 sur la base de l'aménagement de 1905.

Statut de protection (f)

Valeur à l'inventaire Suisse des biens culturels: pas mentionné
 Valeur au Recensement : (terrasse, mur, échoppes) 3-2-3
 Valeur à l'inventaire : pas mentionnée

Mention dans les inventaires (f)

Inventaire Suisse des biens culturels, pas mentionné
 ISOS VD 01, inexistant.
 Resc. et Inv., 87, MADA
 INSA,342

Bibliographie (f)

MAH VD III p. 242, 243, Marcel Grandjean.
 Place de la Madeleine, analyse historique et projet de réhabilitation, service des parcs et promenades, Klaus Holzhausen, 3 mai 1990

Musique ! Des archives à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

par Jean-Louis Matthey

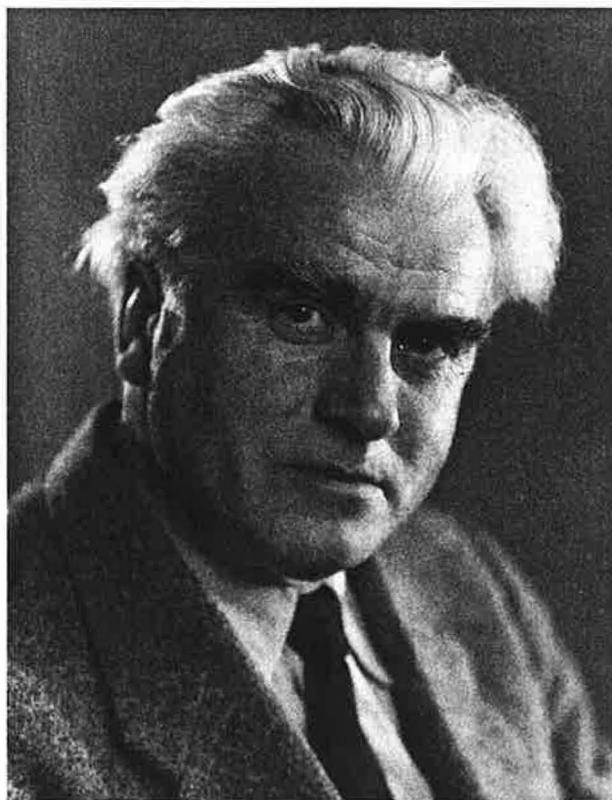
Fondée en 1971 à la demande de Monsieur Jean-Pierre Clavel pour une meilleure connaissance du passé et de l'identité musicale des Vaudois, la Section des archives musicales de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (ci-après la Section) regroupe une centaine de fonds qui illustrent la création musicale restée manuscrite et l'activité musicographique non publiée exercée dans le canton de Vaud et la Suisse romande du milieu du XIX^e siècle à nos jours. Unité de conservation et de recherche, elle classe, communique et met en valeur des documents originaux. Ses collections se sont spécialement développées entre 1971 et 1997. Les 110 fonds qui les constituent regroupent des partitions autographes, des matériels d'orchestre annotés, des programmes, des textes, des notes de cours, des correspondances, des séries de coupures de presse, des affiches, des dessins, des photographies. La Section en exploite la charge informative pour différents périodiques ou ouvrages de référence, notamment le *Dictionnaire historique de la Suisse*. Elle conçoit et prépare des expositions, publie des inventaires et imprime des partitions¹, tous travaux qui rendent hommage aux personnalités nationales ou internationales qui ont dessiné l'horizon musical ou musicographique des Romands de 1850 à nos jours.

Composition des collections

A côté des manuscrits de plusieurs compositeurs contemporains qui ont accordé leur confiance à la Section (Jean Balissat, William Blank, Guy Bovet, Pierre Chatton, Dominique Gesseney-Rappo, Fabio Maffei, Jean Perrin, Henri Scolari, Pierre-André Vincent), on trouve ceux de compositeurs classiques ou populaires (Aloÿs Fornerod, Paul Juon, Louis

Piantoni, Constantin Regamey, Alexandre Rydin pour les premiers, Carlo Boller, Gustave Doret, Philippe-Jules Godard, Carlo Hemmerling, Charles Mayor, Robert Mermoud, Henri Plumhof, pour les seconds), d'interprètes (Ysabelle Bard, Denise Bidal, Claude Gafner, Nikita Magaloff, Alfred Pochon), de théoriciens (Alexandre Denéréaz, Auguste Sérieyx) et de musicographes (Jacques Burdet, Paul-André Gaillard, Jean Matter, Pierre Meylan). La Section conserve quelques matériels d'orchestre annotés et des sources manuscrites léguées par des chefs d'orchestre (Ernest Ansermet, Jean Meylan, Carl Schuricht), des chroniqueurs de journaux ou de radio (Henri Jaton) et d'autres acteurs ou chroniqueurs des disciplines musicales.

La Section conserve aussi les archives de l'Orchestre symphonique et universitaire de Lausanne (OSUL) et celles du groupe lausannois de la Société internationale de musique contemporaine. En revanche, elle n'abrite ni cassettes ni bandes magnétiques ou autres enregistrements sonores non commercialisés.



Carlo Hemmerling, ancien directeur du Conservatoire de Lausanne et compositeur dont la Section conserve les compositions.

¹ On peut consulter la bibliographie de la Section sur le site WEB de la BCU <http://www.unil.ch/BCU>



La Section développe un réseau de relations avec des collectionneurs, des chercheurs indépendants, des enseignants, des interprètes, des journalistes, des familles de musiciens, susceptibles de détenir des documents qu'elle pourrait recevoir en dépôt, conformément à sa politique d'acquisition. Elle accueille l'œuvre de créateurs ou chercheurs très divers et offre une place de choix aux artistes contemporains.

Au service de tous

La Section des archives musicales de la BCU est accessible à tous ceux qui en font la demande, de Suisse ou de l'étranger. Elle est au service de l'ensemble de la communauté musicale, professionnelle ou non, et notamment des compositeurs qui lui confient leurs œuvres manuscrites et leurs papiers personnels. Elle est attentive à toutes propositions de personnes, de familles ou de collectivités désirant lui confier des archives en rapport avec la pratique de la musique ou son étude sous les angles les plus variés. Elle accompagne parfois des étudiants qui font un travail sur un fonds non encore classé pour leurs études au Conservatoire de Lausanne ou dans le cadre de certains cours d'archivistique élémentaire donnés à l'Université de Lausanne (enseignement de M. Olivier Robert). Notons aussi que la Section bénéficie des conseils, travaux et publications de ses propres usagers.

La politique d'acquisition

La politique d'acquisition est axée sur les compositeurs ou musicologues francophones, dont les carrières sont liées au Canton de Vaud. Cependant, certaines familles d'autres cantons romands ont confié leurs fonds à la BCU, même si les rapports entre ces musiciens et Lausanne sont moins apparents. C'est ainsi que la BCU a hérité des papiers des compositeurs Bernard Schulé (qui, à son retour de Paris, s'était établi à Genève), Alphonse Roy (d'origine jurassienne et ancien soliste de l'Orchestre de la Suisse romande) et du percussionniste Emile de Ceuninck, qui avait fait toute sa carrière à La Chaux-de-Fonds et à Bienne. La Section a aussi reçu les archives du compositeur et chef de chœur d'origine fribourgeoise, né à Morges, Pierre Chatton qui a beaucoup œuvré en

terres vaudoise et valaisanne. Elle conserve aussi des œuvres de compositeurs suisses qui habitent ou ont vécu dans d'autres cantons (Pierre-André Bovey VD, domicilié à Berne) ou qui ont fait une carrière à l'étranger (Philippe Buhler VD).

Les papiers de certains compositeurs étrangers dont les œuvres ont été créées dans notre région ou qui ont dirigé en Suisse romande sont naturellement pris en considération (Clara Haskil, Nikita Magaloff, Igor Markévitch, Carl Schuricht, Otto Tichy). La Section conserve aussi les papiers de musicographes, soit des correspondances, des collections de programmes et d'affiches, des travaux restés manuscrits et des photographies (Fonds Jacques Burdet, Alexandre Denéréaz, Werner Fuchss, Paul-André Gaillard, Pierre Meylan, Auguste Sérieyx).

Dans certains cas, la Section invite les propriétaires à acheminer certains fonds très liés au patrimoine local dans d'autres institutions sœurs, notamment la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg qui, ces dernières années et suite à la création du Fonds abbé Joseph Bovet en 1984, a développé l'accueil de fonds musicaux (Oscar Moret, Bernard Chenaux, Pierre Kaelin) et publié des catalogues quasi exhaustifs de ces musiciens.

Le principe de complétude

La BCU de Lausanne, comme d'autres institutions sœurs, souhaite dans la mesure du possible que les fonds relatifs à la même personne soient rassemblés dans une seule bibliothèque. La notion d'*œuvre complète* revêt une grande importance et donne toute sa valeur à un fonds. Les musiciens voyageant beaucoup, certains documents se perdent; il est donc souhaitable, si l'occasion se présente, qu'ils puissent remettre leur œuvre et les papiers y relatifs en un seul et même lieu. Ainsi, les notices qui leur seront consacrées dans les ouvrages de référence pourront signaler la bibliothèque qui abrite l'ensemble des documents les concernant. Cette localisation facilite grandement la promotion des œuvres musicales restées manuscrites. A quoi peut bien servir une notice de dictionnaire qui n'indique pas où est accessible l'œuvre du musicien ou de la musicienne dont elle traite ?



Le Peuple Vaudois.

Introduction.

Pomposo sostenuto. Gustave Doret

2 Flûtes
2 Horns
2 Clar. en Sib
1 Basson.
1 et 2 Tromp. en fa
1 et 2 Trombones
5 Tim.
Fûtes
Tambour
C. Carillon, Glocken
Cymbales
Harp.
1^{er} Violon
2^e Violon
Alto
Vcllo
Cbs.

Manuscrit autographe du Peuple Vaudois de Gustave Doret.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel
du canton de Vaud, n° 5, 2002.



Ce point sous-entend que, lorsqu'un fonds de manuscrits relatif à un musicien –ou un musicologue– est ouvert à la BCU, celle-ci tente, si possible, d'en assurer la complétude. Nous pouvons, par exemple, observer que telle œuvre est inscrite dans un programme de concert, ou qu'elle a été enregistrée à la radio ou par une firme mais être surpris par le fait qu'après établissement minutieux d'un inventaire, elle ne figure pas dans le fonds. Dans certains cas, il est possible de la retrouver dans un autre gisement documentaire, d'en faire une reproduction pour la BCU, *avant* de la considérer comme perdue.

Unité physique et statuts

Chaque compositeur présent à la BCU fait l'objet d'un fonds conservé séparément des autres collections musicales de la bibliothèque. L'unité physique du fonds, dont le compositeur reste propriétaire jusqu'à sa mort, est garantie. La conservation des partitions autographes est faite selon les normes PAC (Preservation and Conservation). Les chemises et les boîtes mises à plat qui les contiennent sont en papier et en carton dits permanents (non acides). Aucune pièce n'est communiquée sans l'accord des propriétaires ou de leur famille si cela a été convenu. Les autographes ne sont jamais prêtés. Dans certains cas, il est possible de commander des reproductions (photocopies, photographies, microfilms). La propriété intellectuelle du fonds reste toujours acquise au compositeur et à ses descendants. Certains documents, comme les correspondances, peuvent faire l'objet d'une «réserve de consultation» jusqu'à une date fixée dans la convention passée entre la bibliothèque et le dépositaire.

Les catalogues d'œuvres et les inventaires

L'accessibilité et la mise en valeur des fonds d'archives musicales passent par le classement, la rédaction, éventuellement la publication d'inventaires. Ces inventaires peuvent être sommaires ou détaillés suivant les cas (catalogage pièce à pièce, avec établissement d'index alphabétiques, par genres musicaux et par opus). Les inventaires donnent lieu à la rédaction de notices biographiques rédigées à partir du fonds et parfois illustrées de portraits et d'exemples musicaux

si le fonds contient des images ou justifie une recherche iconographique plus poussée dans les collections extérieures. Saisis pour la plupart sur ordinateur, ces inventaires peuvent faire l'objet d'un tirage «à la carte» ou, dans certains cas, d'une publication imprimée.

Pour certains fonds, la politique de mise en valeur peut donner lieu à la présentation d'une exposition, avec ou sans catalogue, accompagnée d'un support audio. Des expositions conçues avec l'aide de graphistes professionnels ont été consacrées à Gustave Doret, Constantin Regamey, Henri Scolari, Claude Yvoire ainsi qu'aux archives de l'Orchestre symphonique et universitaire de Lausanne, à l'occasion de son centenaire.

La rédaction de notes biographiques sur les compositeurs

Pour certains fonds, la mise en valeur passe par la rédaction de textes de nature historique, éventuellement accompagnés d'une bibliographie qui, dans l'inventaire, présente le personnage, sa vie et son œuvre. Ces sources peuvent, par la suite, être retravaillées en vue d'articles destinés aux périodiques spécialisés comme la *Revue musicale de Suisse romande* ou la *Revue musicale suisse (Schweizer Musikzeitung)*, en premier lieu.

Pour tout ce qui a trait à des compositeurs vivants, ces articles sont rédigés à partir des sources documentaires présentes à la BCU et, pour des raisons d'ordre éthique scientifiques, sont relus par les personnalités en question et soumis à leur acceptation. La préoccupation d'une charge informative forte l'emporte naturellement sur les points de vue qui pourraient être partisans. C'est bien ici le rôle de l'archiviste que d'être recenseur plutôt que censeur, défenseur ou encenseur, si j'ose dire, dans le domaine, subjectif par nature, qu'est la musique. Comparés aux peintres et aux sculpteurs dont les fonds d'archives de famille ne sont pas systématiquement constitués ou moins connus, les musiciens restent, il faut le relever, privilégiés.

Contributions extérieures

Lors de la publication de certains inventaires ou de l'édition de certains manuscrits –une collection de partitions éditées par la BCU vient d'être créée en 1998– la BCU a recours à des musicologues pour les approches scientifiques qu'elle ne maîtrise pas et qui sont, dans certains cas, un complément indispensable à la mise en valeur déjà recherchée par le catalogage lui-même. De nombreuses contributions publiées (préfaces scientifiques) ou à paraître ont été demandées au Professeur Jacques Viret de l'Université de Strasbourg, personnalité d'origine vaudoise bien connue en Suisse romande. Il va de soi que la Section collabore avec de nombreux membres de la Société suisse de musicologie à Bâle, Genève et Fribourg notamment.

Archives sonores

La Section n'abrite pas de fonds d'*archives sonores* (disques anciens, bandes magnétiques, cassettes). En revanche, si certaines partitions en relation avec ses fonds ont fait l'objet d'enregistrements sur CD, ces derniers sont acquis par la Phonothèque de la BCU et signalés dans l'inventaire ou le catalogue du fonds.

La production de CD

La mise en valeur d'un fonds musical peut prendre la forme de la gravure d'un CD, comme ce fut le cas, en 1995, de celui réalisé à partir d'anciennes bandes sonores de la Radio suisse romande pour donner voix à des manuscrits remis à la BCU. Intitulé *100 ans de création musicale en Suisse romande au travers des collections d'autographes de la BCU*, ce CD rassemble des œuvres restées autographes de Jean Apothéloz, Jean Balissat, Emile-Robert Blanchet, Pierre-André Bovey, Gustave Doret, Aloÿs Fornerod, Paul-André Gaillard, Hans Haug, Jean-Perrin, Bernard Reichel, Alphonse Roy, Henri Scolari (diffusion: Varelas à Fribourg, 1996).

Dans un autre registre, en 2001, en coproduction avec la RSR/Espace 2, la BCU a réalisé un CD de plus de 70 minutes, à partir de manuscrits d'Emile-Robert Blanchet, Pierre-André Bovey, William Blank, Claude Dubuis, Fabio Maffei, Constantin Regamey et Henri Stierlin-Vallon.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

Cette réalisation avait pour ambition de faire enregistrer des œuvres restées manuscrites par un pianiste contemporain, Daniel Spiegelberg. Cet artiste, professeur de virtuosité au Conservatoire de Lausanne, a participé, avec les responsables de la production et de la commercialisation de la RSR, à la sélection des titres présents sur cette gravure d'Espace 2. Cette seconde collaboration avec la RSR inaugure et illustre le désir de promouvoir des manuscrits musicaux de valeur par l'enregistrement, de façon à pouvoir en communiquer la pleine réalité sonore. Ce CD est aussi un acte de mémoire vis-à-vis des compositeurs dont la BCU abrite les fonds et un hommage à un interprète connu à Lausanne comme à l'étranger. Les compositeurs retenus ont d'ailleurs tous un rapport avec le canton de Vaud, où ils ont enseigné et donné des concerts. Les compositeurs vivants ont naturellement pu suivre en direct l'enregistrement proprement dit et l'interprète a pu adhérer au plus près à l'*interprétation* désirée par les auteurs eux-mêmes.

Relations diverses

La Section entretient des contacts privilégiés avec la Fondation SUISA à Neuchâtel qui l'aide à faire connaître ses catalogues et inventaires. Jusqu'à ce jour, la BCU a publié 45 inventaires dont la plupart sont des catalogues d'œuvres ou des inventaires d'archives. Ils peuvent tous être acquis en écrivant au secrétariat de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, 1015 Dorigny. Certains inventaires sont envoyés gratuitement à titre d'échange à nos partenaires privilégiés (instituts universitaires, conservatoires cantonaux ou internationaux, offices de radiodiffusion nationaux ou internationaux, centres de production d'inventaires ou de CD, service musical SUISA à Zurich et à Neuchâtel, etc.) qui, en retour, nous remettent leurs produits. Signalons encore que la Bibliothèque cantonale et universitaire vaudoise est membre de l'Association suisse des collections musicales (ASCM).

C'est donc par la conservation, le classement, diverses procédures de catalogage adaptées à chaque fonds, éventuellement l'édition et la production de recherches publiées et de CD, que la Section tente de



promouvoir le patrimoine musical, notamment local, mais pouvant jouer, dans un certains sens, un rôle de pôle romand. L'Association suisse des musiciens (ASM), qui a son siège à Lausanne, pourrait aussi justifier cette option. Ce patrimoine, elle l'a d'ailleurs réuni souvent seule, durant ces trente dernières années. Il est important qu'elle puisse continuer à se positionner favorablement face à ses usagers et poursuivre son travail dans un climat de confiance.

Elle souhaite aussi donner satisfaction aux personnes, familles ou associations qui lui ont remis en don ou en dépôt des documents. Elle se veut encore attentive aux besoins de l'ensemble de la communauté culturelle, avec laquelle elle désire entretenir des rapports de dialogue et de complémentarité. ■

Jean-Louis Matthey,
archiviste musical de la BCU,
membre de la commission musicale
de l'Orchestre de chambre de Lausanne.

Les Archives photographiques lausannoises

par Alojz Kunik

Les Archives photographiques de Lausanne (APL) font partie intégrante du Musée historique de Lausanne (MHL). Elles ont été ouvertes à la fin de l'année 1989 après les travaux de restauration du bâtiment de l'Ancien Evêché (1985-1989) qui devenait le Musée historique de Lausanne. Elles étaient alors placées sous la responsabilité d'un nouveau conservateur-adjoint tandis qu'auparavant, la photographie dépendait des collections iconographiques.

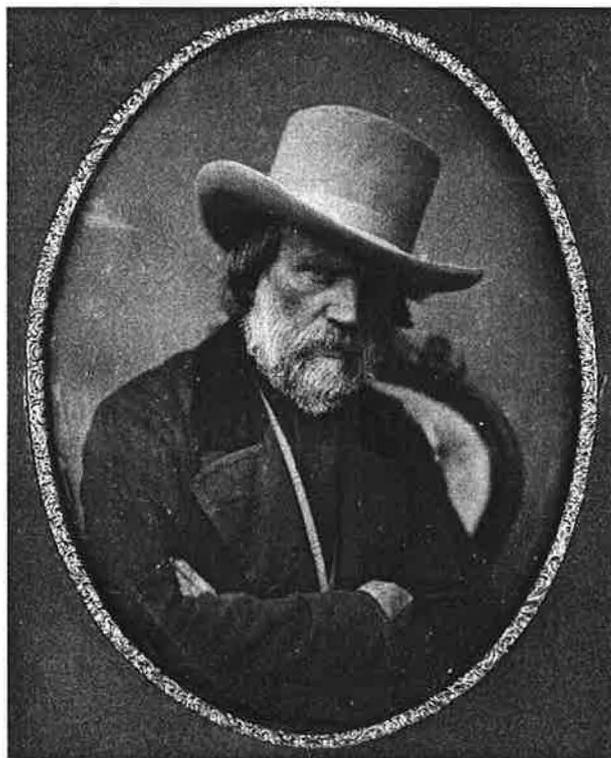
La création des APL fut décidée par la Municipalité le 23 mars 1984 et deux mandats principaux définis :

- inventorier, classer, conserver et exploiter le patrimoine photographique consacré à l'histoire de la ville de Lausanne ;
- regrouper aux APL les anciennes photographies non utilisées détenues par les archives des divers services de l'administration communale.

Au départ, le fonds qui se trouvait déjà au MHL était constitué de plusieurs milliers de documents (plaques, films, diapositives, photographies selon plusieurs techniques) provenant des collections de l'Association du Vieux-Lausanne (AVL) rassemblées progressivement dès l'extrême fin du XIX^e siècle. Ces documents, témoins des premiers âges de la photographie et remontant à 1840, ainsi que ceux du début du XX^e siècle illustrent richement le passé lausannois de cette époque (architecture et urbanisme, activités, portraits, etc.).

Quant aux documents photographiques appartenant aux divers services de l'Administration communale, une enquête, confiée par l'Administration générale à Guy Saudan, historien, et menée en 1984-1985, a permis d'estimer leur nombre à 185'000. En dépit de la décision de la Municipalité, suite à cette enquête, de les transférer aux APL, seul un quart y est actuellement déposé. Ce fonds, enregistré sous la rubrique

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.



Samuel Heer, portrait de Frédéric von Martens, peintre, qui fit en 1841-1842 les premiers essais de daguerréotypes à Lausanne avec comme collaborateurs le professeur Marc Secrétan et Samuel Heer. Daguerréotype non daté

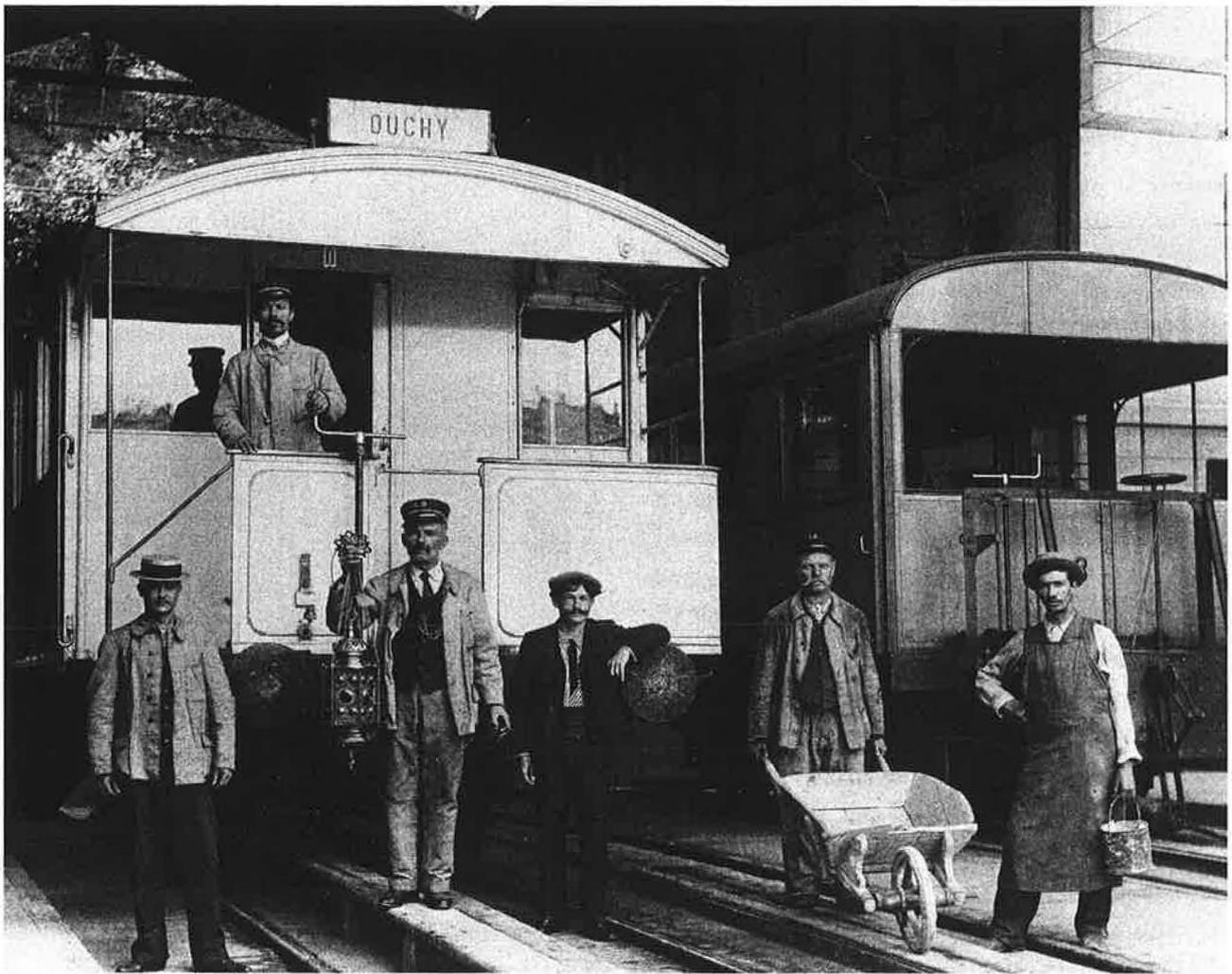
Fonds public, est ouvert à la consultation et apprécié par les chercheurs.

Acquisition des documents photographiques

Pour enrichir et diversifier leurs collections et, aussi, pour sauver le patrimoine photographique illustrant la région, les APL sont à la recherche de documenta-

Quelques acquisitions importantes, sous forme de dons ou d'achats, méritent d'être signalées :

- fonds de photographes: de Constant-Rebecque, André Schmid, Robert Schnell, Jan Bischoff, Géo Würigler, Georges Favre, Henry Wyden, Charles Helferich, André Kern, Fritz Maurer, André Brandt ;
- fonds de familles et de sociétés: Jacques Béranger, Jules Fiaux, France Benguerel, Pierre Verrey, Camille Mermod, Alain Faucherre, Pierre Blanc ;
- acquisitions sous forme de dépôt: Elisabeth Fontannaz, Antoine Martin, Général Touchon, famille Bisinger, Christophe Herrmann, Jean-François Meylan...
- acquisitions sous forme de «dépôt-transfert»: documents photographiques transférés des divers services de l'administration communale, y compris le dépôt de l'Office Lausanne Tourisme et celui de la Compagnie du Chemin de Fer Lausanne-Ouchy (Métro).



Anonyme, portraits collectifs du personnel du métro Lausanne-Ouchy à la station du Flon, 1900

tion auprès de particuliers. Elles abritent volontiers des fonds venant de privés désireux de vendre, d'offrir ou de déposer leurs propres archives photographiques familiales ou professionnelles. Tous les renseignements que nous pouvons obtenir à leur sujet sont consignés.

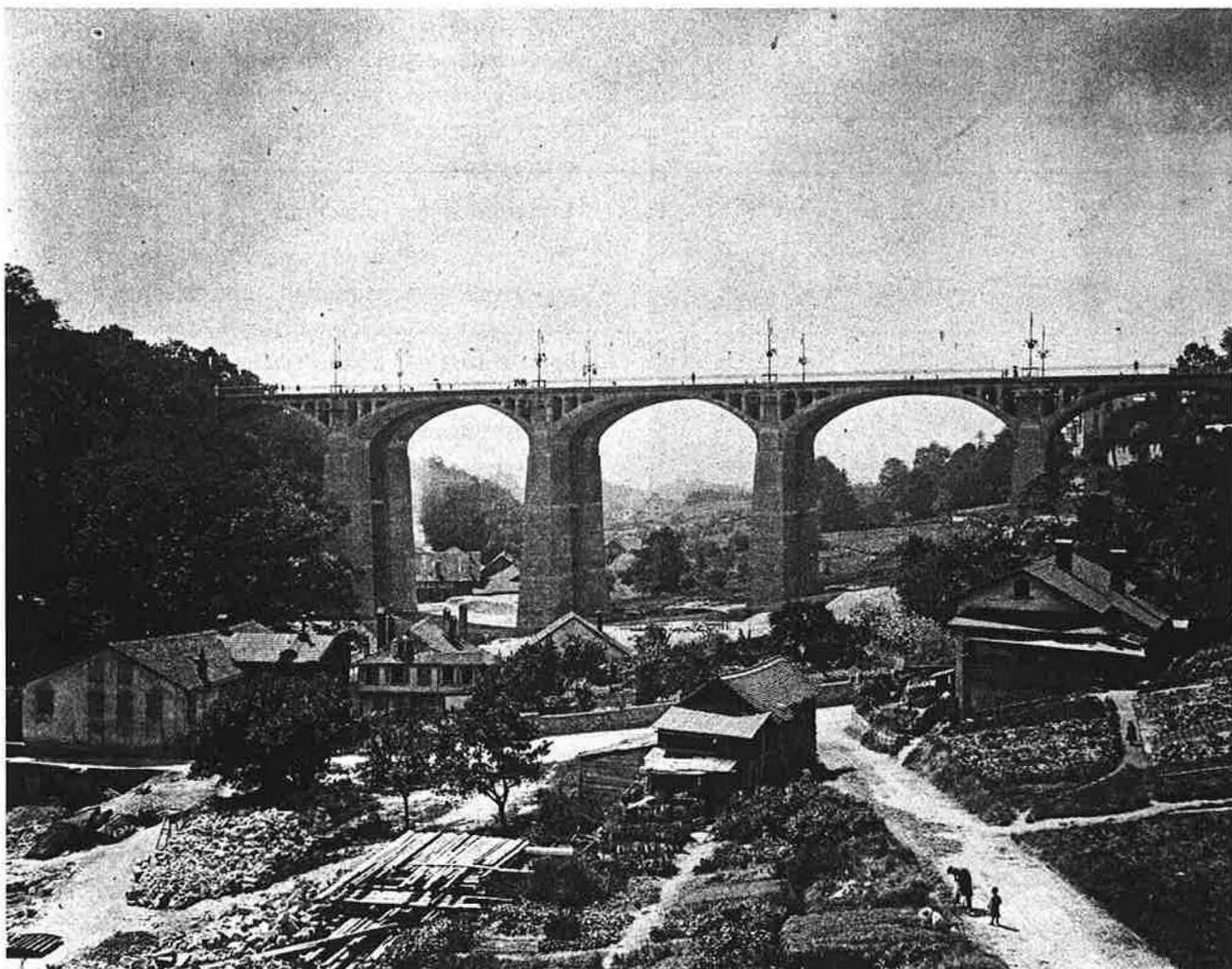
Les achats de photographies se font uniquement avec l'accord du comité de l'AVL et sont couverts par le produit des cotisations des membres de cette association ou par des dons exceptionnels. Les dons et dépôts peuvent être adressés soit à l'AVL, soit au MHL. Pour les dépôts, le MHL établit une convention sous la forme d'un acte de dépôt, signé par la direction du MHL et le déposant. Cet acte indique clairement les conditions de gestion, d'exploitation, de droits d'auteur ou de durée du dépôt.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

Toutes les acquisitions du MHL sont mentionnées annuellement dans la publication *Mémoire vive. Pages d'histoire lausannoise*, soutenue par la Ville de Lausanne.

Les collections s'accroissent également grâce au concours triennal *Lausanne en photos*, remplacé, depuis 2000, par l'*Enquête photographique vaudoise*¹. Le concours *Lausanne en photos* a été lancé par l'AVL et le MHL, avec l'appui des Retraites Populaires (RP) qui mettaient à disposition leur espace d'exposition, l'Espace RP. A deux reprises, en 1994 et en 1997, les photographes amateurs ou professionnels ont été invités à documenter en toute liberté la ville et sa vie contemporaine. Chaque participant au concours sou-

¹Voir l'article d'Olivier PAVILLON, p. 51.



Anonyme, le vallon du Flon avec le pont Chauderon-Montbenon, avant 1910

mettait à un jury une dizaine d'œuvres qui faisaient l'objet d'une exposition au MHL et à l'Espace RP avant de devenir propriété des APL. Environ 450 témoignages relatifs à Lausanne à la fin du XX^e siècle sont ainsi venus combler partiellement le manque de documents pour cette période, puisque les photographies des APL ne vont guère au-delà des années 1970, ce que ne manquent pas de déplorer les personnes qui s'intéressent au passé récent de la ville.

Enregistrement, classement et conservation des documents

Le nombre de documents acquis varie d'une année à l'autre. La moyenne annuelle s'élève à plus de 10'000 pièces. Chaque nouvelle acquisition est évaluée en contenu et en nombre, immédiatement enregistrée

sur une fiche d'entrée dont le double est remis au donateur à titre de quittance. Puis, selon le temps disponible ou la nécessité, la rédaction de fiches informatisées est effectuée de façon sommaire ou complète à l'aide du logiciel Textó à usage interne. Cette rédaction a commencé aux APL en 1994, grâce à l'engagement de personnes dans le cadre des programmes d'emploi temporaire (une à trois personnes pour un délai de six mois au maximum). Selon l'inventaire établi pour le rapport d'activité de l'an 2000, les APL comptent près de 200'000 documents photographiques dont approximativement le sixième (env. 31'000 documents) est inventorié, soit sur fiches Textó, soit sous forme de listes sommaires.

Un grand soin est indispensable pour le travail de classement des collections. Le décollage, le net-



Pierre Boss, Lausanne 1980, les heures noires. Concours triennal Lausanne en photos

toyage, l'identification, la mise sous enveloppe des documents et leur répartition dans les compactus selon sujets et thèmes sont des activités fastidieuses mais incontournables qui demandent du temps. Le manque fréquent d'informations accompagnant les images est un grand obstacle à l'identification et par la suite au classement définitif. Les photographies sont conservées sous enveloppes en pergamine et classées dans des cartons au pH «neutre». Pour les documents restaurés, nous utilisons des enveloppes et des cartons non acides.

Restauration des documents photographiques

La restauration est confiée à différents ateliers spécialisés en matière de daguerréotypie, photographie ou reliure d'albums. Les décisions de restauration sont prises en fonction de l'urgence, du budget ou des besoins pour une exposition. En 1996 par exemple,

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

nous avons pu restaurer, avec l'aide de *Memoriav* (Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse), 250 épreuves provenant du fonds André Schmid (1836-1914) pour exposer l'œuvre de ce photographe.

Exploitation des collections

Pour mettre en valeur ce patrimoine, les APL offrent un service de consultation apprécié du public: étudiants, architectes, journalistes, historiens ou particuliers, de la région ou de l'étranger, y puisent les informations qu'ils recherchent, généralement pour illustrer leurs travaux. Les reproductions photographiques sont souvent demandées pour être exposées dans des vitrines de magasins, des restaurants ou classées dans les albums de collectionneurs aimant le passé lausannois. Récemment, de nombreux documents ont été utilisés pour la création de la borne informatique de l'église Saint-François. Pour la consultation sur place, *l'inventaire sommaire des collections photographiques*, dressé en 1998, donne une vue d'ensemble de ce qui concerne les diverses acquisitions, leur répartition et classement selon des codes alphanumériques. Le rôle principal de cet inventaire est de fournir aux chercheurs et aux consultants des indications thématiques leur permettant d'orienter leur travail.

Les consultations aux APL ne vont pas sans une certaine discipline. Tout d'abord, aucun document ne devant quitter les locaux, elles ont lieu dans la bibliothèque du MHL², de préférence sur rendez-vous. Ensuite, vu la nature et la fragilité des documents, leur manipulation doit se faire avec le plus grand soin, en enfilant des gants, par exemple. Bien entendu, les photocopies ne sont pas autorisées mais, en revanche, le service photographique des APL peut fournir des reproductions à un prix abordable, dans un délai d'une semaine au maximum.

Les particuliers recourent souvent à «l'expérience visuelle» du personnel des APL pour dater ou identifier un portrait ou la photographie d'une maison en

²Le consultant peut ainsi profiter de la bibliothèque du MHL et avoir accès aux archives du fonds Bridel (fonds historiographique lausannois).



Alban Kakulya, Place Chauderon, 1997. Concours triennal Lausanne en photos.

ville qu'ils possèdent dans leurs collections privées. De même, des groupes d'élèves curieux, accompagnés de leur enseignant, viennent aux APL s'informer sur l'histoire de la photographie à travers nos documents. En effet, indépendamment des sujets eux-mêmes, les documents constituent une source d'information sur les photographes locaux ou ceux de passage dans notre ville et illustrent le développement de la technique photographique expérimentée dès ses débuts (avec des techniques telles que: daguerréotypie, papier salé, albumine, collodion, plaque ou film) et les procédés modernes tous représentés dans nos collections. Cette autre vision d'un document photographique, technique ou historique, attire l'attention de nombreux consultants de tout niveau.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

Enfin, régulièrement, les APL présentent des expositions, généralement accompagnées d'un catalogue richement illustré:

- 1994: Concours triennal «Lausanne en photos»
- 1995: L'Ere du chamboulement ou Lausanne dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, vue par les premiers photographes
- 1997: Concours triennal «Lausanne en photos»
- 1997: Le photographe lausannois André Schmid (1836-1914) et son œuvre
- 1998: Photographies anciennes et récentes du Flon, à l'occasion du Centenaire de l'AVL
- 1999: Vivre à Lausanne (documents présentés à l'espace d'exposition du CHUV)



Enquête photographique vaudoise. Arts de vivre. Thierry Porchet: M. Pierre-André Pidoux, syndic de Thierrens, 2000.

- 2001: Regards sur la ville 1900-1939 (Lausanne et ses photographes)

L'objectif des APL est de poursuivre le travail considérable de saisie informatique des collections photogra-

phiques mais, surtout, de donner vie à ces collections en les ouvrant plus largement au public à travers des recherches et des expositions. ■

Alojz Kunik
conservateur des collections photographiques
du Musée historique de Lausanne
Place de la Cathédrale 4, CH-1005 Lausanne

Conservation de la photographie documentaire dans le canton de Vaud

par Olivier Pavillon

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres cantons (Genève, Valais par exemple), il n'y a pas, dans notre canton, de centre collecteur et conservateur de la photographie documentaire¹.

Certes, le Musée de l'Elysée, musée pour la photographie, joue un rôle de pôle régional et même un rôle plus large; mais il s'oriente davantage vers les

grandes tendances internationales, les aspects artistiques et d'essai de la photographie et investit moins de ressources financières et humaines dans la photographie locale comme témoin documentaire. C'est ainsi que plusieurs fonds documentaires vaudois de ce musée sont actuellement relégués dans le Dépôt et abri de biens culturels de Lucens où leur accès est malaisé.

Plusieurs autres institutions conservent des photographies de tous ordres, mais surtout documentaires: fonds de société, d'entreprises, d'associations, fonds de commerces photographiques locaux, fonds de photos techniques issus des administrations communales, sans parler des albums de famille, de jubilés, etc.



Enquête photographique vaudoise. Arts de vivre. Simone Oppliger: vacances organisées pour les jeunes filles par la Communauté islamique de Lausanne, 2000.

¹Roland Cosandey, «Le patrimoine photographique vaudois: un fait potentiel», dans *Rapport d'activité 2000-2001*, Association vaudoise des archivistes, 2001, p. 39, pose le même constat: «Le

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

patrimoine photographique vaudois est orphelin d'une vision et d'une politique».

Citons, sans souci d'exhaustivité, le Musée historique de Lausanne et ses Archives photographiques lausannoises dont l'importante collection est aujourd'hui largement connue, le Musée suisse de l'appareil photographique à Vevey, le Musée du Château d'Yverdon, le Musée historique du Vieux Vevey, la Confrérie des Vignerons à Vevey, le Musée historique et des porcelaines de Nyon. Mais il faudrait aussi citer des musées

et Archives à Bex, à Montreux, à Moudon, à Morges, à Payerne, à Château-d'Oex et ailleurs encore, sans parler de fonds en mains privées comme celui des anciens Ateliers Mécaniques de Vevey.

La présence de ces fonds dans ces institutions tient souvent du hasard, de donations bienvenues. Mais très peu ont les moyens, et parfois la volonté, de col-



Enquête photographique vaudoise. Arts de vivre. Thierry Porchet: M. Gilbert Gübler, syndic de Moudon, amateur de jazz, 2000.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.



Enquête photographique vaudoise. Arts de vivre. Anna Kanai: la pratique du golf dans le canton de Vaud, 2000.

lecter systématiquement les fonds photographiques anciens. D'abord parce qu'aujourd'hui la photographie se monnaie –généralement !– mais aussi parce que l'arrivée non pas seulement de dix ou douze plaques impressionnées, mais bien souvent d'un fonds entier de plusieurs milliers de positifs et/ou de négatifs pose de graves problèmes de place et de traitement technique. Il faut inventorier pour rendre utilisables ces milliers d'images, il faut les protéger des atteintes du temps, souvent les traiter contre le vieillissement précoce, tirer les négatifs ; bref c'est un travail de professionnel qui coûte relativement cher.

C'est ainsi que les Archives de Montreux se trouvent actuellement devant le casse-tête du fonds du photo-

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

graphe Schlemmer: ces Archives ne sont pas équipées pour conserver la photographie et il n'existe aucun organisme central dans le canton susceptible d'accepter ce fonds montreusien de 40'000 clichés. On pourrait citer de nombreux cas similaires ailleurs.

Pourtant, lorsqu'on réfléchit au fait que la photographie est, par excellence, le média informatif et documentaire, le langage même de la fin du XIXe et surtout du plein XXe siècle, on ne peut que conclure qu'il est impossible d'ignorer cette immense source d'information et qu'elle a droit à la conservation au même titre que les tonnes de production écrite des administrations et des entreprises ou que les manuscrits et les imprimés plus anciens. Certes, cette conservation



pose des problèmes, de par la masse et la fragilité de cette documentation et de par la nécessité de définir des critères scientifiques d'inventaire afin d'en favoriser l'exploitation optimale.

Mais n'est-ce pas justement une raison de plus pour chercher à réunir tous les efforts dispersés, à les professionnaliser et à obtenir des pouvoirs publics la définition d'une politique cohérente et concertée à tous les niveaux (communes et canton) en matière de conservation de la photographie ?

Tel n'est pas le cas à l'heure actuelle et la conséquence en est que des fonds très intéressants du point de vue documentaire, comme celui de l'agence de presse ASL à Lausanne, n'ont pas trouvé dans le canton d'acquéreur susceptible de racheter et de traiter le tout. On sait que d'importants organes de presse cherchent actuellement à se défaire de leur fonds photographique ancien pour se lancer complètement dans le numérique. Les enjeux sont immenses: il s'agit-là de centaines de milliers de prises de vue ! Certes, il y a eu quelques sauvetages; citons la création de la Fondation Pierre Izard qui abrite l'œuvre de ce photographe de presse lausannois, mais cette Fondation n'a que très peu de moyens et n'a pas encore été en mesure de produire un inventaire complet du fonds.

Le problème est donc entier et mérite que l'on s'y attaque au plus vite sur le plan cantonal, en s'inspirant de ce que la Ville de Lausanne a fait, sur intervention du conseiller communal Roland Ostermann, en 1989, en créant les Archives photographiques lausannoises².

C'est dans cette perspective que des responsables de musées et d'une galerie ont pris l'initiative, en 1999, de lancer une *Enquête photographique vaudoise*³, destinée à réunir des reportages sur le canton de Vaud contemporain, soit par achat de travaux existants, soit par commandes. En l'an 2000, une commande a été faite à dix-huit photographes sur le thème «Arts de vivre dans le pays de Vaud». Seize travaux⁴ retenus ont fait l'objet d'une exposition à l'Espace Arlaud en juin et juillet 2001. Les travaux des photographes sont déposés –selon les thèmes traités– au Musée historique de Lausanne ou au Musée de l'Elysée et consti-

tuent la base de la collection contemporaine sur le canton de Vaud qui, nous l'espérons⁵, va se poursuivre d'année en année. ■

Olivier Pavillon
conservateur du Musée historique de Lausanne
Place de la Cathédrale 4, CH-1005 Lausanne

²Préavis N° 207, relatif à la restauration, la conservation et la mise en valeur des archives photographiques de la Ville, adopté par le Conseil communal le 27 juin 1989, dans le *Bulletin du Conseil communal*, 1989, pp. 1213-1225.

³Cette enquête a été lancée par le Musée historique de Lausanne, le Musée de l'Elysée, le Musée suisse de l'appareil photographique à Vevey, la Galerie Focale à Nyon et le Service des expositions de la Ville d'Yverdon.

Elle est soutenue par l'Office fédéral de la culture, le Service cantonal des affaires culturelles, la Ville de Lausanne, la Ville de Nyon et par trois sponsors, Kodak SA, la Banque cantonale vaudoise et Les Retraites populaires (sponsor principal).

⁴Luc Chessex, Jean-Philippe Daulte, Mario del Curto, Pierre Fantys, Anna Kanaï, Magali Koenig, Yves Leresche, Luan Nguyen Truong, Simone Oppliger, Lauris Paulus, Thierry Porchet, Hélène Tobler, Francis Traunig, Julie de Tribolet, Gilles et Vincent Turin.

⁵Contribution écrite en septembre 2001.

Archiver ? éliminez !

par Gilbert Coutaz

S'il est un constat unanime en matière d'archives*, c'est la prolifération documentaire qui caractérise tous les domaines d'activités humaines. Le phénomène est amplifié, certains diront aggravé, par les nouvelles technologies dont le changement est permanent. Les informations circulent à travers de multiples canaux et s'échangent par le biais de supports aussi divers que nombreux. Ce n'est pas un hasard si plusieurs initiatives, que d'aucuns jugent déjà comme tardives et trop sectorielles, ont été prises récemment pour sauvegarder le patrimoine du Web.

A l'explosion exponentielle des documents, faut-il répondre par une frénésie conservatoire et encyclopédique¹? En réponse à l'expansion du domaine patrimonial qui s'exprime au travers de référentiels de plus en plus grands et variés, faut-il concevoir que l'affirmation généralisée du souci conservateur suffit à légitimer toute démarche mémorielle et préservatrice ?

A l'examen des faits et des pratiques, il apparaît illusoire de se contenter de la simple accumulation des documents et de prôner la conservation systématique et intégrale de la production documentaire. Il n'est également plus acceptable de s'en tenir à une sélection naturelle pour diminuer la masse documentaire ni de retarder le moment des choix.

Plus vite que dans les autres domaines du patrimoine, les archivistes ont réagi aux phénomènes de surabondance documentaire; ils ont développé des pratiques codifiées et répandues depuis universellement. Le tri,

*Cet article est une version élargie et remaniée d'un article paru dans la *Revue Suisse d'Histoire* 4/2001, pp. 487-494, sous le titre «Le paradigme de l'évaluation: l'élimination, inséparable de la conservation. Quelques réflexions autour des pratiques des Archives cantonales vaudoises en matière d'archives officielles».

¹Voir divers articles sur l'archivage du Web dans *Archimag*, juin 2001, N° 145, pp. 28-38, aux titres évocateurs «Web. Pour que la mémoire ne flanche pas»; «Sites fantômes. Mémoires d'outre Web».

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

la sélection et, par voie de conséquence, l'élimination font en effet partie des responsabilités reconnues largement aux archivistes. Mais, il faut en convenir, à partir du moment où l'on a passé d'une sélection opérée par le temps à une sélection effectuée par l'homme, une formidable incertitude pèse et pèsera toujours sur les critères de conservation, malgré les efforts pour réduire l'arbitraire et l'aléatoire du tri.

Que penser des procédés sélectifs des documents à conserver, lorsqu'ils reposent souvent sur une appréciation au présent d'une situation révolue, quand ils ne sont pas empruntés à l'idée que l'on se fait de l'avenir d'une société pour choisir les traces du passé qu'il faut retenir ?

C'est justement sur l'impérieuse nécessité de procéder à des sélections en matière de patrimoine, plus particulièrement dans celui des archives, que nous fondons notre contribution. La publication récente des actes d'une table ronde interdisciplinaire sur les aspects du tri, de la sélection et de la conservation² et les expériences en cours aux Archives cantonales vaudoises ont alimenté nos réflexions.

Le contexte de la conservation

Dans le cadre de deux enquêtes systématiques sur l'archivage dans l'administration et l'Ordre judiciaire du canton de Vaud, 48'000 mètres linéaires d'archives ont été recensés. Alors que les Archives cantonales vaudoises conservent à ce jour 27'500 mètres linéaires qui couvrent dix siècles d'histoire pour une capacité totale de stockage de 32'000 mètres linéaires, la question se pose du futur à donner à ces témoins du passé conservé dans les locaux des divers secteurs de l'administration³. L'archiviste est soumis à la pression de la réalité des métrés à évaluer et à recevoir, aux impératifs des masses qu'il ne peut pas réduire ou comprimer, aux urgences des situations et aux réalités des organismes producteurs d'archives.

²*Tri, sélection, conservation : Quel patrimoine pour l'avenir ?* Ouvrage collectif réunissant les actes de la table ronde organisée sous l'égide de l'École nationale du patrimoine les 23, 24 et 25 juin 1999, Paris, 2001, 37 p.

³«Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise», dans *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises*, 1998, pp. 30-42.



La conservation n'est pas un acte autiste. Si elle doit pouvoir se fonder sur des critères objectifs et évolutifs, des attitudes rétrospectives et prospectives, elle ne peut échapper aux disponibilités humaines et financières et aux conditions d'accueil du dépôt d'archives. Par la force des choses, la démarche théorique de l'archiviste sera teintée de pragmatisme. Néanmoins, il serait malvenu de ne développer une politique conservatoire que sur les moyens disponibles. L'archiviste se doit de faire valoir comme préalable un discours normatif, cohérent, complet et contraignant; les moyens doivent découler du discours général et non l'inverse. Il doit pouvoir faire preuve de fermeté envers tous les pouvoirs qui veulent le dépouiller de cette responsabilité ou qui ne la lui reconnaissent pas.

Le 13 août 2001, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a adopté la mise en place de la politique d'archivage dans l'administration cantonale, articulée autour de quatre axes:

- émission de 13 directives sur les archives qui fondent et encadrent les responsabilités réciproques de tous les secteurs de l'administration⁴;
- réaffirmation par un arrêté de l'interdiction d'éliminer des documents sur papier et sur informatique sans l'autorisation du directeur des Archives cantonales vaudoises;
- élargissement de l'arrêté du 10 avril 1959 au regroupement des documents cadastraux des XIX^e et XX^e siècles aux Archives cantonales vaudoises ;
- ouverture d'un site internet spécifique des données d'inventaires et de diverses prestations des Archives cantonales vaudoises.

Ce dispositif, appelé à terme à être complété par l'adoption d'un plan global sur l'archivage électronique et d'une loi sur les archives, affiche les droits et les devoirs des Archives cantonales vaudoises, il donne le cap et les orientations pour ces prochaines années. Il ne répand pas pour autant la politique d'archivage dans l'administration vaudoise. En effet, s'il n'est pas accompagné de mesures régulières auprès

des secteurs de l'administration, tant sous forme de cours, d'expertises que de recherches de nouveaux moyens humains et financiers, il demeurera incompris et mal appliqué⁵.

Diverses circonstances: absence de place, déménagement de services, changement de responsable, transfert et abandon de compétences, modifications légales, etc., empêcheront souvent le déroulement harmonieux et planifié de la conservation et de l'évaluation. Imprévisibles, car conjoncturelles, elles nécessitent des interventions dans l'urgence, des actions ponctuelles de sauvetage et des solutions immédiates. Dans une démarche d'évaluation, il est indispensable de pouvoir travailler dans la durée; le tri est une opération longue, concertée et vérifiée. En ce sens, si l'action des archivistes, discrète et uniquement dictée par les circonstances, peut être jugée comme la cause principale des arriérés actuels de l'administration vaudoise, il faut également désigner les responsables de l'administration qui n'ont jamais considéré le tri comme une exigence prioritaire valorisante et déterminante dans la stratégie de fonctionnement de leurs secteurs d'activité⁶. Le dilemme des secteurs administratifs est souvent moins de savoir comment conserver leurs archives que de savoir comment s'en débarrasser !

Le calendrier de conservation

Isoler dans la masse produite, voire selon certaines situations, dans la masse reçue, les éléments de valeur permanente suppose un travail minutieux d'identification, d'analyse et de hiérarchisation de l'information, puis la rédaction de calendriers de conservation et enfin leur mise en œuvre.

Le calendrier de conservation, appelé aussi tableau de gestion ou tableau de tri, est l'image de l'activité d'un secteur à une date précise. Il doit être adapté, selon le moment de son établissement, aux compé-

⁵Depuis 1997, les Archives cantonales vaudoises donnent chaque année un séminaire *Principes et méthodes de classement* dans le cadre du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique.

⁶Cette approche ne vaut que pour les archives officielles. Le traitement des archives privées n'obéit pas à ces critères, les circonstances ne s'y prêtant pas.

⁴ Voir Annexe 1.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

tences ou fonctions passées et être modulé pour l'avenir. C'est à ces conditions qu'il évitera d'être rapidement caduc. Sa force et sa justification sont de fixer les durées d'utilité administrative des documents et leur sort final. La rédaction relève de la responsabilité partagée entre l'organisme producteur d'archives et les Archives. Ces dernières décident seules de l'accueil ou du refus des documents à des fins historiques; elles ne considèrent à cet effet que les documents de valeur permanente ou de conservation illimitée.

Le calendrier de conservation est la forme la plus aboutie de gestion des archives d'un service; il est l'instrument de référence sur lequel les opérations de tri vont s'appuyer. Au cœur du dispositif de l'archivage, il est le meilleur atout des archivistes pour endiguer et faire diminuer les flux documentaires. Pour être applicable, il doit être daté et validé.

Même si sa systématisation relève du domaine du souhaitable, le calendrier de conservation doit être proposé partout où cela est possible et sur une base volontaire. Il doit être défendu pour sa valeur pédagogique.

Les Archives cantonales vaudoises inscrivent le calendrier de conservation dans un ensemble de principes généraux et particuliers qui guident sa rédaction au travers de tous les secteurs de l'Administration cantonale (elle compte plus de 22'000 fonctionnaires) et de l'Ordre judiciaire⁷. Les principes ont fait l'objet d'une directive spécifique sur le calendrier de conservation qui se termine par une liste des documents à conserver sans limite de durée⁸. Néanmoins, pour une administration aussi vaste et disséminée que celle du canton de Vaud, la seule approche par le calendrier de conservation ne suffit pas. L'importance des arriérés, l'urgence de leur traitement et la déficience des ressources financières et humaines dictent d'autres procédures.

Ainsi, les Archives cantonales vaudoises ont obtenu, le 13 août 2001, que le Conseil d'Etat confirme leur position exclusive sur le droit d'autoriser les élimina-

tions, moyennant un bordereau d'élimination visé par le directeur des Archives cantonales. A défaut de calendrier de conservation, c'est la seule manière de contrôler le devenir de la production documentaire. Elle vise à la fois à contrecarrer les destructions intempestives et à empêcher des ruptures dans les chaînes documentaires. N'assimilons pas pour autant cette mesure à de la répression ou à de l'inquisition administrative. Elle garantit, de notre point de vue, la cohérence de tout le dispositif de l'archivage; c'est son aspect positif qu'il faut faire connaître et reconnaître auprès de tous les préposés à la gestion des archives (une des conquêtes du nouveau dispositif) dont il s'agit de constituer le réseau et d'assurer l'information et la formation régulière⁹.

Conserver, c'est choisir...

L'enjeu représenté par la maîtrise d'une documentation administrative pléthorique et éclatée a conduit à une sélection de plus en plus précoce et accentuée. Le tri est une nécessité, il est devenu un compromis entre l'exigence théorique de la conservation exhaustive et systématique et la réalité des faits et des coûts qu'impliquerait la satisfaction de cette exigence. La généralisation des technologies informatiques pour la création et la gestion des documents rend encore plus urgente l'évaluation, sans pour autant modifier le recours aux instruments traditionnels de l'archivistique. Un bon archiviste n'est pas un archiviste passif ou attentiste, mais un archiviste qui ose éliminer, qui décide ce qui doit être détruit et pourquoi. Dans le bordereau d'élimination, il consigne les raisons de l'élimination. Toute démarche archivistique est paradoxale, car elle amène la conservation et l'abandon des documents, leur sauvegarde ou leur rejet. Elle lie fondamentalement les opérations de collecte et les opérations de tri. Pour bien trier, il faut d'abord bien collecter. C'est pourquoi l'archiviste doit revendiquer de manière opiniâtre son intervention rapide dans le cycle de vie des documents. Dans ce contexte, il faut dissiper un malentendu tenace dans l'appréciation des documents. Le document naît «archives» au moment même où il est composé; il n'acquiert pas ce

⁷Voir Annexe 2.

⁸Ibidem.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

⁹Voir directives sur les archives 04.

statut avec le temps ou en fonction de son âge. Il est significatif à ce sujet que, pour que le mot «archives» fasse sens, on doit le qualifier: archives actives (courantes), archives semi-actives (intermédiaires), archives définitives (historiques), trois étapes pour un même contenu et un même contenant. C'est à l'archiviste de faire valoir une politique volontariste et de susciter de nouvelles approches. La communauté professionnelle des archivistes a posé les questions du tri et de ses conséquences avec une grande honnêteté intellectuelle et dans une claire conscience de ses responsabilités. Aux critères de tri purement administratifs et économiques, elle doit continuer à opposer une approche historique et veiller à faire ressortir les structures organiques des fonds dans tout classement et toute description de documents. Des théories développées dès fin 1996 par les archivistes australiens sous les concepts du «Records Management» sont en train de renouveler le discours des archivistes; elles sont fondées prioritairement sur la production de documents en tant que preuves de l'activité et non plus seulement pour la valeur archivistique et informative. Au cycle de vie et à la théorie des trois âges des archives formulés de manière convaincante en 1956 par Théodore R. Schellenberg, le «Records management» oppose le repérage du document «dès sa création dans les processus fonctionnels, d'intervenir sur cette création, et de le saisir dans un système de conservation»¹⁰; il faut parler de «Records continuum» plutôt que d'archives courantes, intermédiaires et historiques; l'archiviste est appelé à porter son effort sur la création même des documents et à en contrôler l'évolution.

En agissant surtout en amont, au moment où le document s'apprécie dans son vrai contexte, on donne au tri les chances d'être effectué avec les meilleurs jugements. Les archives numériques, en raison même de leurs exigences techniques, imposent l'intervention à la conception même du projet informatique. Les environnements informatiques ont bouleversé le rôle de

l'archiviste; de marginale et périphérique, sa mission devient par la force des choses centrale et immédiate. Cette mutation, si elle est acquise chez les professionnels, subit des retards considérables dans les faits en raison des freins psychologiques des producteurs d'archives et des décideurs politiques.

Quelle que soit la démarche suivie, la production documentaire d'aujourd'hui postule des étapes de tri et d'élimination. La nécessité du tri s'impose pour de nombreuses raisons, intellectuelles, scientifiques, matérielles, financières et pratiques. Il n'est pas possible de sacraliser tout document d'archives ni d'adopter une position frileuse devant le tri. L'encombrement et la profusion de documents sont des facteurs aussi négatifs pour la conservation que les lacunes et la rareté. Le tri est apparié au phénomène même du patrimoine, il en est devenu un élément constitutif et solidaire. L'élimination fait partie de la bonne gestion des archives.

... mais aussi responsabiliser

Jusqu'où peut aller la conservation dans un monde où le phénomène patrimonial prend de plus en plus d'expansion et s'empare d'unités de référence de plus en plus grandes (site, paysage, région)? Une grande partie de la réponse provient du repositionnement des archivistes et, plus généralement, des conservateurs dans la société. L'archiviste doit s'afficher comme le spécialiste non des rebuts et des documents devenus inutiles, mais de la conservation raisonnée et judicieuse; il est le défenseur de la mémoire collective d'une administration. «Conserver, c'est choisir de choisir, c'est décider à quoi on renonce. Ce sont donc les choix négatifs – l'élimination – qui déterminent les choix positifs»¹¹. Il faut accepter que les choix reposent toujours sur des appréciations subjectives et sur une lecture de la mémoire selon des critères actuels et futurs. L'évaluation des documents est une responsabilité encombrante, elle n'est pas une notion anodine ni pacifique; elle n'est jamais une opération neutre.

Entretenir la mémoire d'un passé, c'est aussi garantir un avenir au passé. Conserver des archives, c'est obli-

¹⁰Geneviève Drouhet, Georges Keslassy, Elisabeth Morineau, *Records Management : mode d'emploi*, Paris, Association des professionnels de l'information, 2000, p. 16. Nous renvoyons à cette publication pour l'appréciation de la fonction du «Records Management».

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

¹¹Tri, sélection, op. cit. note 2, p. 70.



«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.



gatoirement avoir considéré tout document comme potentiellement conservable, mais aussi comme fondamentalement éliminable. Conserver est un acte contradictoire; pour exister, il doit générer son contraire. Collecter ne va pas sans trier, conserver ne se comprend pas sans éliminer. C'est la combinaison des termes de l'alternative qui fait la difficulté de la démarche et qui commande la présence prépondérante de l'archiviste dans les processus. La conservation, comme l'élimination, ne s'improvise pas; elle découle d'une démarche stratégique et réflexive, elle est difficilement planifiable sur une longue durée, elle se déroule rarement de manière linéaire. Si le dispositif sur l'archivage dans l'administration cantonale a été admis, en août 2001, par le Conseil d'Etat, son

déploiement et son insertion dans les procédures administratives demeurent des défis. Si ceux-ci peuvent être dominés du point de vue technique (les outils archivistiques sont des outils éprouvés), ils sont fortement dépendants de la volonté politique, des disponibilités financières et de l'esprit de collaboration.

Conserver, c'est choisir, mais c'est aussi et surtout responsabiliser chaque partenaire aux exigences de la conservation, fussent-elles celles de l'élimination ! ■

Gilbert Coutaz
Directeur des Archives cantonales
C/o Archives cantonales vaudoises
Rue de la Mouline 32
CH-1022 Chavannes-près-Renens



Annexe 1: Sommaire des directives

Notions générales

Archives 01	Buts de l'archivage – Définitions - Cycle de vie des documents
Archives 02	Cadre légal et réglementaire – Champ d'application des directives
Archives 03	Rôles respectifs des Archives cantonales et des secteurs de l'Administration cantonale et de l'Ordre judiciaire

Règles pratiques

Qui est responsable des archives ?

Archives 04	Préposé à la gestion des archives
-------------	-----------------------------------

Comment classer et conserver les archives ?

Archives 05	Classement des documents
Archives 06	Conditions de conservation

Comment trier, puis éliminer ou verser les archives ?

Archives 07	Calendrier de conservation
Archives 08	Documents informatiques
Archives 09	Élimination de documents
Archives 10	Versement aux Archives cantonales
Archives 11	Publications de l'administration cantonale

Comment accéder aux archives versées aux Archives cantonales ?

Archives 12	Consultation des documents aux Archives cantonales
Archives 13	Résumé

Annexe 2: Principes généraux pour la conservation

Les évaluations des secteurs de l'Administration cantonale ou de l'Ordre judiciaire sont fondées sur des critères administratifs ou juridiques, en particulier les délais de conservation prévus dans le dispositif légal ou réglementaire et les obligations internes de fonctionnement, alors que celles des Archives cantonales vaudoises s'appuient sur des critères historiques, scientifiques et archivistiques, c'est-à-dire, pour l'essentiel, sur l'importance qu'ont les documents pour l'ensemble de la société et pour la recherche historique et sociale, ainsi que sur les compétences légales du secteur concerné.

Le tri et la sélection des documents qui doivent être impérativement conservés par les secteurs, s'opèrent d'abord selon des critères liés au contexte de la production des documents, ensuite selon ceux liés à l'état de conservation des documents, au coût de traitement et au coût d'entreposage.

Les critères liés au contexte de la production des documents se déduisent à la fois des fonctions et des activités des secteurs considérés.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 5, 2002.

Liste non exhaustive de critères:

- connaissance de la procédure administrative qui est à l'origine des documents, et de la valeur administrative, primaire et secondaire, qu'ils ont eue ou peuvent encore avoir niveau hiérarchique de l'échelon producteur: responsabilité exclusive ou responsabilité partagée
- budget de fonctionnement
- qui dans la procédure a le plus d'obligations de conserver l'intégralité de la procédure ? (l'administration cantonale peut être relayée dans la conservation définitive par l'administration communale ou une autre structure administrative)
- témoignage qu'apportent les documents sur le fonctionnement du secteur
- contexte événementiel dans lequel se situent les documents
- densité et homogénéité de l'information fournie
- caractère général ou individuel de cette information
- nature et qualité du support (le mauvais état de conservation peut entraîner le refus d'un versement)
- mode de classement dans le secteur, qui va conditionner l'accès à l'information et le choix d'un éventuel échantillonnage
- volume des documents, qui doit toujours être mis en balance avec leur intérêt
- coût du traitement des documents: temps de travail, superficie de magasin, équipement et matériel de rangement, frais de restauration
- connaissance des tendances et des besoins de la recherche

Les secteurs de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire:

- sont prioritairement responsables des documents qu'ils émettent ou élaborent, et qui résultent de leurs activités
- n'ont en principe pas à répondre de ceux qu'ils reçoivent

Principes particuliers pour la conservation

Les secteurs de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire:

- passent des accords précis pour les archives lors de transfert, de regroupement ou d'éclatement de compétences
- évitent de défaire, au risque de les dénaturer, les fonds d'archives; une date claire de séparation est toujours préférable à un traitement par objets des documents
- procèdent, selon les séries respectives (documents portant sur le même objet), à la conservation de certains spécimens (le spécimen étant l'image de l'espèce du document) ou à un échantillonnage (l'échantillon étant la sélection représentant la substance), selon des critères qui peuvent être exclusivement ou de façon combinée alphabétiques, chronologiques, thématiques, topographiques, statistiques, géographiques ou autres



- chargé de la conservation, dans une affaire où plusieurs secteurs interviennent, celui qui s'occupe du stade final du dossier, pour autant que chaque étape de la consultation soit reprise dans le stade final; ils déterminent le «dossier-maître» ou le secteur administrativement et juridiquement compétent

Les *archives des réunions* des chefs de service de chaque département, celles des réunions départementales ou interdépartementales et celles des commissions, *doivent être centralisées* selon un accord préalable des membres et de façon permanente, indépendamment des tournus de la présidence ou du secrétariat. En cas de rupture dans la responsabilité de la conservation, les archives doivent rejoindre le nouveau lieu de conservation.

Les responsabilités dans la conservation des documents soumis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil doivent faire l'objet d'accords entre la Chancellerie d'Etat et les secteurs de l'Administration cantonale et de l'Ordre judiciaire.

Exemples de documents à conserver sans limite de durée

La liste ne tient compte que de dossiers ou de documents de natures générales. C'est le propre du calendrier de conservation de définir secteur par secteur ce qui doit être conservé de manière permanente et être versé aux Archives cantonales vaudoises.

1. Tous les documents antérieurs à 1850
2. Les archives du Grand Conseil, en particulier ce qui n'est pas publié dans le *Bulletin du Grand Conseil*, notamment les procès-verbaux des commissions parlementaires et extra-parlementaires
3. Tous les procès-verbaux du Conseil d'Etat, des réunions des chefs de service de chaque département, des réunions départementales et interdépartementales, des commissions permanentes ou temporaires, des groupes de travail mandatés par le Conseil d'Etat ou par les chefs de département. Les procès-verbaux doivent être conservés sous leur forme originale et numérotés pour faciliter leur tenue. Les rapports et les autres pièces importantes en relation avec le mandat des commissions sont à joindre aux procès-verbaux
4. Les archives de décision ou de politiques générales, les arguments relatifs à la conduite politique des affaires; celles qui ont trait aux temps forts du développement d'un secteur, d'une compétence ou d'un objet
5. Les documents de synthèse ou récapitulatifs
6. Les documents statistiques généraux ou sectoriels
7. Les documents qui établissent des droits
8. Les documents qui conservent la mémoire individuelle au travers des compétences suivantes: état civil, naturalisation, tutelle, scolaire, justice, justice de paix, registre foncier, police judiciaire, emploi, renseignements, activités pastorales, hospitalières, militaires et économiques, etc.

9. Les règlements, circulaires, organigrammes, historiques présentant les compétences, ainsi que les dossiers s'y rapportant
10. Les comptes et budgets annuels, livres comptables sectoriels, grands livres, journaux comptables, journaux auxiliaires. Les pièces justificatives ou factures sont en principe éliminées, dans la mesure où elles sont reprises dans les documents récapitulatifs
Les dossiers d'affaires, en raison de leur variété, nécessitent un examen préalable type par type; il n'est pas possible de formuler une règle générale à leur sujet. Suivent quelques choix de dossiers:
- 11.1 Dossiers relatifs à la construction / aux modifications importantes des bâtiments, des monuments historiques et autres biens immobiliers, routes et autres voies de communication relevant de l'Etat
- 11.2 Dossiers concernant les monuments historiques, en particulier les recensements, les travaux d'expertise, de fouilles et d'entretien
- 11.3 Dossiers techniques, en particulier les plans d'aménagement du territoire, plans cadastraux, registre foncier, cadastre des nuisances
- 11.4 Dossiers des relations internationales, intercantionales, transfrontalières et avec les communes
- 11.5 Dossiers de sinistres importants
12. Les dossiers constitutifs du Registre du commerce
13. Les dossiers de votations et d'élections, en particulier les résultats et le matériel officiel
14. Les registres de notaires
15. Les publications et imprimés officiels de l'Etat, comprenant en particulier le *Bulletin du Grand Conseil*, le *Rapport d'activité*, les *Comptes*, le *Budget*, le *Recueil des lois vaudoises*, le *Recueil systématique des lois vaudoises*, les journaux d'information, les plaquettes commémoratives et historiques, les imprimés promotionnels, etc. (ne se gardent qu'à la Chancellerie ou autre secteur qui les a produits)
16. Les instruments de recherche (plans de classement, fichiers, répertoires) qui vont avec les documents à conserver
17. En matière informatique, il faut conserver les métadonnées, soit tous les éléments qui permettent une connaissance suffisante du contexte des données.

**Publications de l'Association pour le patrimoine
naturel et culturel du canton de Vaud**

*Le Patrimoine existe, nous l'avons rencontré. Etats
généraux du 6 décembre 1997.* Lausanne 1997, 182 p.

Patrimoine et Constitution. «Documents» n° 1. Lau-
sanne 1998, 33 p.

Les acteurs du patrimoine. «Documents» n° 2. Lau-
sanne 1999, 46 p.

Inventaires et recensements. «Documents» n° 3. Lau-
sanne 2000, 64 p.

Propos libres sur le patrimoine. «Documents» n° 4.
Lausanne 2001, 69 p.

